Powerful Memories Powerful Dreams

Final Report of the Confederation Birthplace Commission

Submitted to Premier Joseph A. Ghiz
October 1991

Design concept by Marc Gallant
Typesetting and layout by Technographics
Cover printing by Williams & Crue
Report printing by Queens Printer

October 4, 1991

Premier Joseph A. Ghiz
Government of P.E.I.
P.O. Box 2000
Charlottetown, P.E.I.
C1A 7N8

On behalf of the Confederation Birthplace Commission, I have the honour to present our final report. The Commission is united in its belief that the recommendations and proposals contained herein, if achieved, have the potential to build national bonds of understanding among all Canadians, while bringing great benefits to Prince Edward Island.

We take this opportunity to thank those who made this report possible. We thank you, first of all, for having the vision which brought our work into being, and secondly, for giving each of us the opportunity to contribute to our community on such an interesting and far-reaching project. Our appreciation must go also to the Department of Community and Cultural Affairs for its support under the Cooperation Agreement on Cultural Development. The excellent work of the Commission's Secretary, Dr. Edward MacDonald, and our Administrator, Ann-Marie McIsaac, has played a key role in the completion of our task. Finally, we thank the many individuals and organizations who gave of their time to guide the Commission in its work.

Sincerely,

Wendy MacDonald

Wendy MacDonald, Chair

COMMISSIONERS

Jean-Paul Arsenault
Rick Coles
Beth Cullen
Kim Devine
Brian Gillis
Colin McMillan
Barbara Macnutt
Anne Smith
Dr. Tom Symons

SPECIAL ADVISOR

Marc Gallant

92-06149/

Table of Contents

Executive Summary 2

Introduction:
The Need and the Vision 4

Background:
The Confederation Birthplace Commission 7

The Birthplace Initiative:
Mission and Mandate 8

The Heritage Mandate 11

The Cultural Mandate 18

The Developmental Mandate 20

The Promotional Mandate 24

Agency Structure 25

Implementation Measures 28

Conclusion 30

Appendix One:

Commission Terms of Reference 31

Appendix Two:

Proposals For Birthplace Programming and Projects 32

Appendix Three:

Commission Consultations 34

Executive Summary

In September 1864, the Fathers of Confederation met in Charlottetown, Prince Edward Island and created the vision which brought Canada into being. The commemoration, celebration, and interpretation of those events and the evolution of Canada can build a spirit of national unity and understanding among all visitors to the Birthplace.

On December 3, 1990, Premier Joseph A. Ghiz appointed the Confederation Birthplace Commission to develop a plan of action to develop and present the Charlottetown region as the birthplace of Canada. This final report sets out the Commission's findings, based on its research, consultations, and deliberations. Highlights of these findings are as follows:

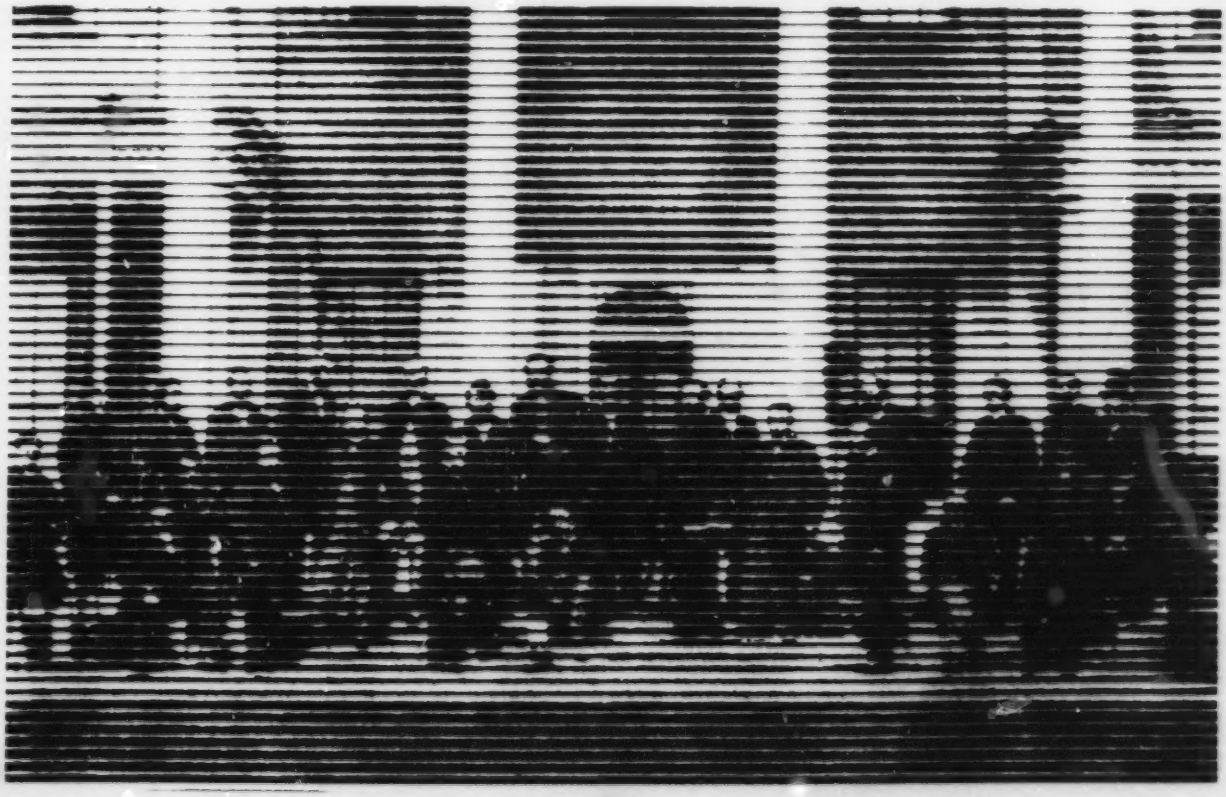

John A. MacDonald, Canada West

Development of the Birthplace theme holds great potential to build Canadians' understanding and appreciation of their country while strengthening and diversifying P.E.I.'s economy. A new agency should be established with a mission to preserve, enhance, and present to all Canadians the historic, cultural, and environmental resources of the Birthplace of Confederation in order to foster and strengthen national unity and understanding. Wherever feasible, the agency should play a coordinating role, working with other organizations to fulfill a fourfold mandate:

- ***Heritage:*** the Commission calls for the development of an integrated array of facilities and institutions, centered in the downtown and extending throughout the region, to study, display, and tell the story of Confederation. These would provide the basis for an array of activities by public and private sector organizations to commemorate, celebrate, and interpret the Birthplace theme. The agency would be a catalyst and a source of expertise and support.

- ***Cultural:*** the Commission calls for the Confederation Centre of the Arts to be a major partner in the Birthplace initiative. Noting the similarity in mandate, the Commission concludes that harmonization of the two elements into an integrated approach would eliminate the possibility of confusion or duplication, and would hold benefits for both. The Commission also advocates linkages with other Island cultural groups and institutions.

- ***Developmental:*** the Commission outlines the priorities for action to "make the setting worthy of the theme". To achieve these, the Commission proposes a mechanism and strategy for municipal cooperation in planning, heritage preservation, and development, with staff support and resources via the agency.

- ***Promotional:*** the Commission calls for the agency to research the current level of awareness of the Birthplace and develop and implement strategies to raise its profile and image.

In conclusion, the report proposes a structure for the agency and an implementation plan for the report.

Introduction: The need and the vision

"If we are to have powerful dreams, we must first have powerful memories....."

Premier Joseph A. Ghiz,
Birthplace Explored Conference

In 1864, the Fathers of Confederation met in Charlottetown and created a shared vision of uniting the colonies into a new country. That vision was realized three years later: with the passing of the British North America Act, Canada came into being. The Confederation Conference was marked by some important Canadian values, including a willingness to join together in pursuit of common goals while accepting and accommodating diverse cultures and priorities within the regions.

Today, Canada is undergoing a period of turmoil and far-reaching change. Forces of diversity and disparity are molding the country into a different form. The values shown at the Charlottetown Conference hold the potential to guide the country through the period of change it is now undergoing and to ensure that it remains a great country in the future.

The Charlottetown region holds Canada's most important historic treasure — the building where the Fathers met. That treasure, Province House, is surrounded

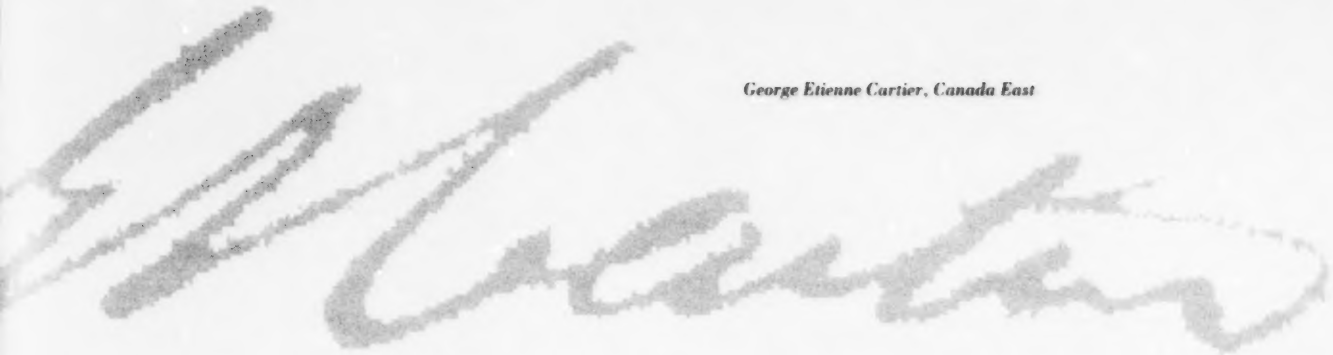

George Etienne Cartier, Canada East

by outstanding heritage buildings and is located at the heart of a classic example of 18th century Enlightenment city planning. As such, Charlottetown can give Canadians a feeling for their history not only through the country's genesis but also through its historic setting.

Surrounding the City of Charlottetown, and located within the historic boundaries of the 18th-century city plan are five municipalities — Sherwood, Parkdale, East Royalty, Hillsborough Park, and West Royalty. These communities also have an important role to play in presenting the Birthplace — enriching the historical experience while adding important contemporary dimensions of culture and the natural environment.

Much has been done in recent years to preserve and enhance the Birthplace heritage. Far more can and should be done, not only in the historic downtown core, but throughout the region. Development of the Birthplace's historic, cultural and environmental resources holds great promise for Canada, for Prince Edward Island, and for its capital region.

By commemorating and interpreting Canada's origins and evolution, the Birthplace can build a bond of understanding and national pride among all Canadians to counter the forces of fragmentation throughout the country. In particular, all young Canadians should come here to immerse themselves in their heritage. All new Canadians from other lands can learn of the country's founding and evolution, and build an understanding and appreciation of Canadian citizenship. Older Canadians can revisit and rediscover the country's origin and greatness.

The people of Prince Edward Island will also benefit. They too will gain a greater understanding of Canada's beginning and character. They will benefit on a year-round basis from the facilities and amenities proposed in this report. They will also benefit, even more tangibly, through the economic benefits generated by development of the Confederation theme and by increased visitation to P.E.I.

The initiatives proposed in this report are investments — perhaps the best investments in Canada that can be made at this time. They are also investments in the economy of Prince Edward Island. Development of the Birthplace resources and treasures will create substantial employment and multiplier effects, strengthen the municipal tax base, and increase the entire province's importance as a visitor destination. It will diversify P.E.I.'s base of visitor attractions, drawing more people to the province and holding the promise of substantially increased off-season visitation.

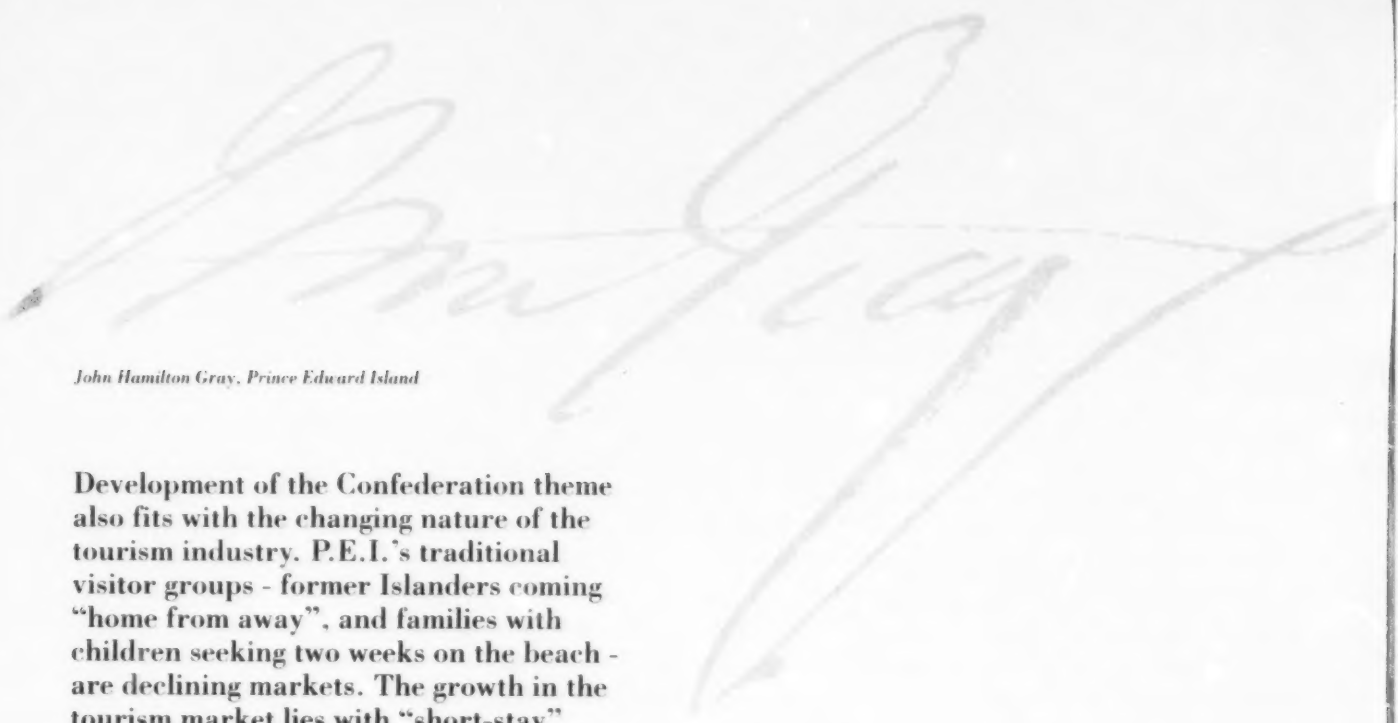

John Hamilton Gray, Prince Edward Island

Development of the Confederation theme also fits with the changing nature of the tourism industry. P.E.I.'s traditional visitor groups - former Islanders coming "home from away", and families with children seeking two weeks on the beach - are declining markets. The growth in the tourism market lies with "short-stay" vacations which enrich the visitor through culture, learning, and enjoyment of the environment. The Confederation theme, if properly developed, is ideally positioned to serve the needs of that market.

The Birthplace holds the promise of being one of the great small cities of the world. The six municipalities of the Charlottetown region share a coherent urban form, heritage resources, great natural beauty, and above all, a key historical role. These factors make the Birthplace of national and even international significance. Through preservation and enhancement of these resources, the home of Confederation should seek designation as a National Heritage District, and ultimately as a World Heritage Site - honours at present only accorded to one other Canadian city, Quebec City.

These are bold visions. To achieve them, bold measures are necessary. This report sets out the means to realize the greatness of the Birthplace and its potential to build a powerful national bond.

Background: The Confederation Birthplace Commission

On December 3, 1990, a covenant was signed by Premier Joseph A. Ghiz and the heads of the six municipalities in the Charlottetown region. The covenant set out their intention to work together to promote and develop the region as the birthplace of Canada. It included commitments to beautify the Birthplace, and to develop a joint plan of action for its commemoration and interpretation.

On that date, Premier Ghiz also established the Confederation Birthplace Commission, a volunteer body with staffing and administrative support provided by the province. The Commission was requested to develop the plan of action called for in the Covenant, provide an interim report on July 1, 1991, and submit its final report by October 1, 1991.

The Commission's Interim Report to Premier Ghiz proposed the establishment of a new agency to develop the Confederation theme. The report also suggested the role and responsibilities of the new agency and noted some possible sources of support for the agency, for enhancement of the Birthplace, and for programming.

The Interim Report was subsequently made public as the basis for further discussion and consultation. Reactions to the report, together with additional research and further Commission deliberations, form the basis for this Final Report. The Commission was impressed by the strong local support for this initiative expressed through consultations and public input. It is confident that the will exists to cooperate in more fully realizing the promise which the Birthplace holds for the country and the province.

The Birthplace Initiative: Mission and Mandate

Much has already been done to enhance and honour the Birthplace of Canada. For over a quarter century, the Confederation Centre of the Arts has contributed to the cultural life of the city, the province, and the country. Properties throughout the region have been restored and beautified through the efforts of residents and business people; in the historic downtown these efforts have been strengthened by Heritage Canada's Main Street Program. These achievements are crowned by Parks Canada's sensitive and widely acclaimed restoration of Province House itself. Progress is being made in securing and developing waterfront lands which are key to the Birthplace initiative. Outside the

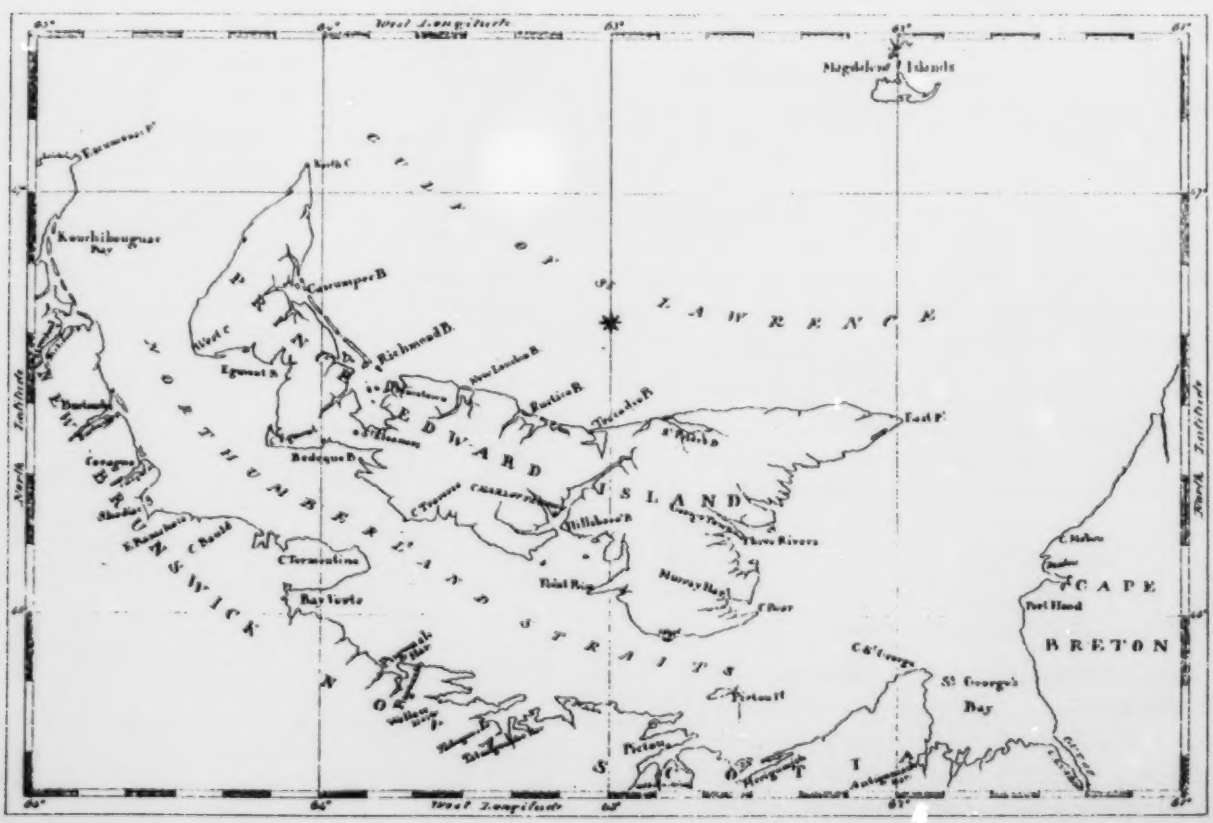

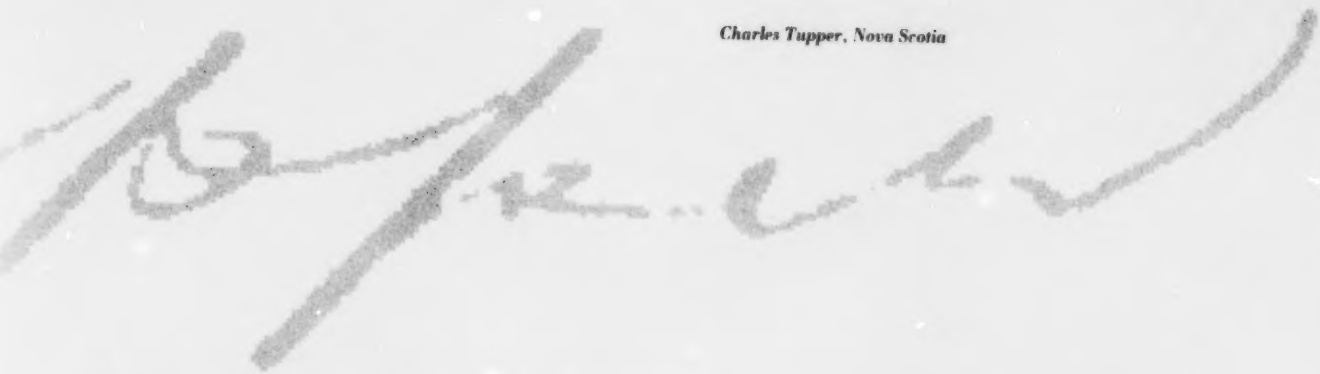

Charles Tupper, Nova Scotia

downtown core, planning work which is critical to the integrated presentation and development of the Birthplace region has been carried out, and implementation of some aspects are already underway.

The Commission applauds these achievements, and believes that there is potential to build on and extend the good work which has already been done:

- We must work together to increase the impact and value of current efforts and activities.
- We must protect the precious and threatened resources of the Birthplace — both heritage and environment.
- We must enhance the Birthplace setting — not just in the historic downtown area, but throughout the region.
- We must seek to put in place several key facilities and an integrated array of activities dedicated to the understanding, interpretation, and celebration of the Charlottetown Conference and the subsequent evolution of Canada.
- We must build Canadians' awareness of the Charlottetown region as the Birthplace, and of its importance to an understanding of Canadian nationhood and citizenship.

As set out in the Interim Report, and as reinforced by its subsequent discussions and research:

The Commission is convinced that these goals can best be pursued by a new agency dedicated to their achievement, working in the context of an integrated strategy.

The suggested mission and mandate of the agency are set out below, followed by an outline of the strategy. Based on the strategy, the responsibilities, powers, and structure of the agency are proposed.

The Commission recommends that the agency's mission be as follows:

> The mission of the agency is to preserve, enhance, and present to all Canadians the historic, cultural, and environmental resources of the Birthplace of Confederation in order to foster and strengthen national unity and understanding.

The Commission notes the many capable organizations already active in developing various aspects of the Confederation theme, and recommends that, where feasible, the agency seek to fulfill its mandate through existing vehicles. That is, where possible, the agency should have an umbrella role rather than one of direct implementation. With this principle in mind, a fourfold mandate — heritage, cultural, environmental, and promotional — is suggested.

A.T. Galt, Canada East

The commission recommends that the agency's mandate be to coordinate or bring about, within the Charlottetown region:

- ***the commemoration and interpretation of the Charlottetown Conference and the evolution of the Canadian federation;***
- ***the celebration of Canada's origins and character and of Canadian citizenship through cultural avenues of expression;***
- ***the preservation and enhancement of the Birthplace setting, with particular emphasis on heritage resources, urban design, amenities, and major vehicular and pedestrian routes; and***
- ***the development of greater awareness and appreciation among all Canadians of the role and importance of the Charlottetown region as the Birthplace of Canada.***

Through integrated planning and delivery, these four components will reinforce each other, contributing to national unity and understanding a whole which is greater than the sum of its parts. These components are now examined in greater detail.

The Heritage Mandate

The heritage mandate forms the core of the agency's mission. The Charlottetown Conference of 1864 is the *raison d'etre* for the Birthplace initiative and the Commission's work. The remaining components of the mandate are intended to enhance and strengthen the impacts of the programming and institutions put in place to fulfill the Confederation heritage.

The development of the Confederation theme must go beyond programming related to the Conference itself, to explore the social and political origins and context of Confederation, and the subsequent political and constitutional evolution of Canada.

Some key elements of these themes are already in place: Province House, the popular Fathers of Confederation re-enactments, walking tours of the historic downtown. Much more could, and should, be done to fully display and tell the story of Confederation. The Commission sees a need for an integrated array of facilities and institutions centered in the historic downtown but extending throughout the Charlottetown region.

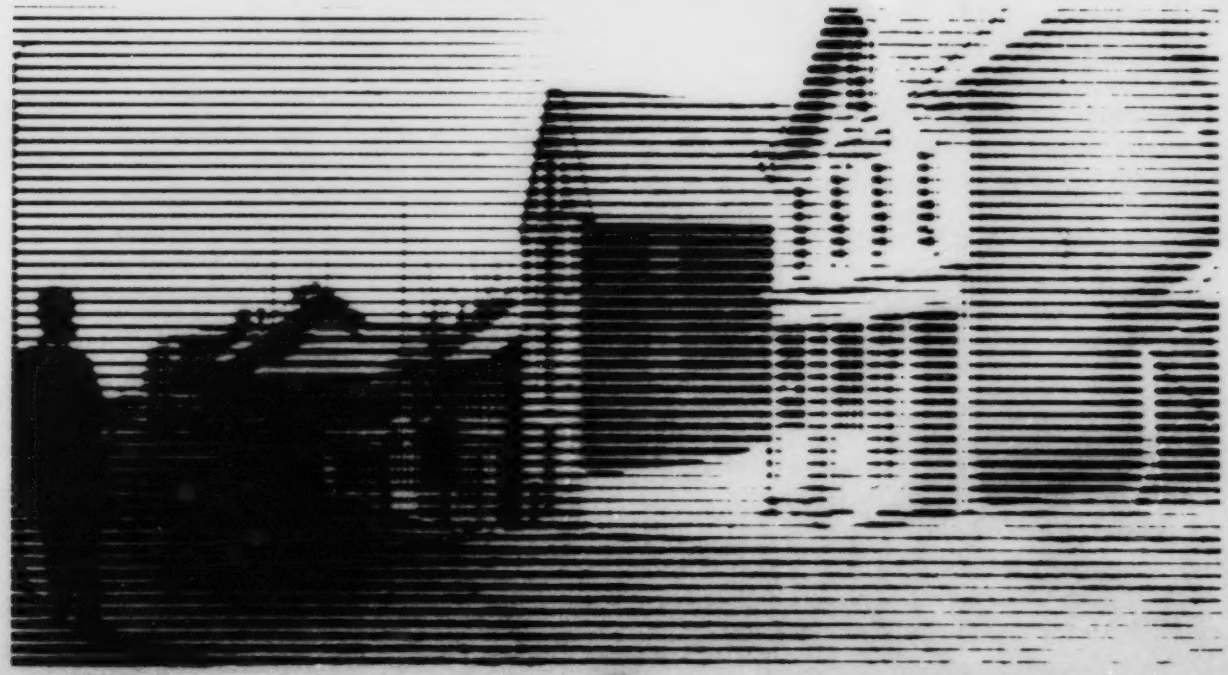

The Commission believes that the essence of the heritage mandate is to offer Canadians the opportunity to learn about their country and in so doing, to strengthen their sense of citizenship. By fulfilling this mandate, the Charlottetown region, with its unique historical treasures and outstanding setting, could become one of Canada's leading educational centres.

To help realize this potential:

The Commission recommends that the Charlottetown region become the home of a new national institution, the Centre for the Study of Canada.

The Centre would be dedicated to the interpretation and understanding of Canada, drawing together its evolving political history, its current structures, characteristics, and challenges, and its options for the future. The Centre's resources should include a library and archives related to the Centre's fields of study.

It is envisaged that the Centre itself would be an institution of research, study, and higher learning. The Commission was surprised to learn that Canadians must go to the United States if they wish to obtain a doctorate in Canadian Studies. The Centre could address this, providing national leadership in the field of Canadian Studies while creating a climate of intellectual discovery and excellence for the broader educational programming aspect of the Birthplace theme. This institution should be complemented by a range of educational initiatives addressing diverse aspects of Canadian Studies, varying in scope and depth, delivered through a range of channels, and targeted at all age groups.

As such a Centre would have significant implications for the University of Prince Edward Island, the University should play a central role in assessing and developing this proposal. Holland College should also play a major role in the development and realization of the educational programming aspects of the Birthplace initiative. Volunteer groups, and the private sector would also be important participants. The agency's role would be to initiate projects, coordinate activities, and provide support to these various organizations and groups.

The Commission also sees a need for substantially enhanced interpretation throughout the region of the origins and social context of Confederation. The region's rich stock of heritage buildings and sites offers numerous possibilities and potential settings for interpretation of the life and times of the Confederation era, and social and economic elements such as the evolving role of cultural groups, the

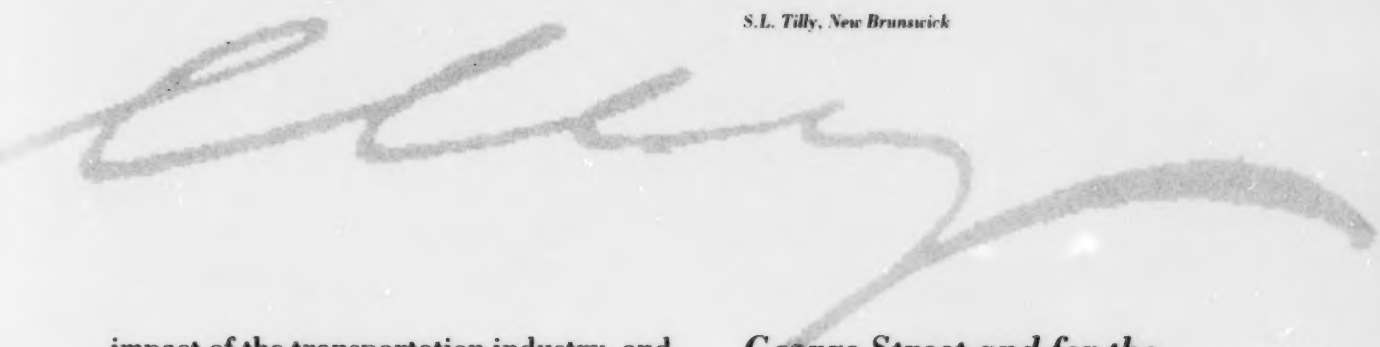

S.L. Tilly, New Brunswick

impact of the transportation industry, and other factors. The Commission is convinced that development of these heritage resources offers tremendous potential for Canadians to experience and thus to understand and appreciate their history.

It is recommended that priority be placed on developing the concept of a historic park consisting of a network of sites and facilities throughout the region.

Great George Street itself is the axis of the Birthplace, linking Province House and the Confederation Centre of the Arts to the waterfront. Its restoration and development, already underway, must continue with great care and sensitivity. At the foot of Great George Street lies the landing place of the Fathers of Confederation. The Commission praises the work of the Charlottetown Area Development Corporation in acquiring this site and bringing about its reclamation from its former use as an oil tank farm. This critically important site deserves the best that Canada can give.

The Commission recommends that the agency be responsible for developing a plan, in consultation with other interested government and community groups, for Great George Street and for the enhancement of the landing site.

That plan should seek to ensure Great George Street's designation as a National Historic Site.

East of the Fathers' landing place, the former railway lands await a new use. The Commission believes that a significant portion of these lands would most appropriately be dedicated to development of various aspects of the Birthplace theme, and related amenities for both visitors and residents of the Charlottetown region.

Accordingly, the Commission recommends that discussions be initiated by the province with the federal government to seek dedication of the railway lands on the waterfront, and the rail rights-of-way throughout the Charlottetown region to development and support of the Birthplace theme.

Resolution of the rail lands issue in 1992, the 125th anniversary of Confederation, would be a fitting tribute to Canada and to the place where it began. It would also recognize the role which the railway played in bringing Confederation about and more specifically in bringing P.E.I. into Confederation.

If this goal can be achieved, the Commission offers some suggestions regarding these lands. Planning should ensure provision for and protection of green spaces, pedestrian uses, and harbour vistas, and should be sensitive to the impacts of waterfront development on adjoining areas of the city. Planning should also seek to facilitate vehicle access to the downtown region, while minimizing vehicle flow into and through the downtown core. These principles suggest that parking facilities might best be situated east of the two important heritage buildings on the waterfront: the railway station, and the rail car shed. These buildings can become important components of the interpretation of the Confederation theme and the region's heritage.

The Commission also sees value in some light retail and commercial development, done with care and sensitivity to the heritage theme, involving arts, crafts, Confederation and Birthplace memorabilia, and food and beverage establishments. The arts and crafts component of the development could be structured as an "incubator mall", combining studio and retail space with support facilities and resources for new business ventures in the cultural industries.

Recognizing that one Canadian out of ten has a disability, the Commission recommends that all Birthplace facilities and amenities should be designed or renovated to ensure that they are barrier free.

These concepts, if fulfilled, could bring about an integrated complex of facilities and institutions, each reinforcing the impact and viability of the others, which leads the visitor to the heart of the Birthplace: Province House and the Confederation Centre. Parks Canada is currently developing a new service plan for Province House to strengthen and diversify its interpretation of the 1864 Conference.

The Commission recommends that the proposed agency, and any implementation activities preceding the agency's establishment, seek input to the development of the service plan so as to promote integration with the overall Birthplace initiative.

The role of the Confederation Centre will be addressed more fully in the next section of this report.

These recommendations highlight the role of the east-central waterfront in the Birth-

Andrew Archibald Macdonald, Prince Edward Island

place initiative. The Commission believes that initial developments should be sited as outlined above so as to achieve an integrated complex of facilities. The Commission also sees scope, in the longer term, for a second phase of the strategy: developments further west along the waterfront. This would involve conversion of the federal defense lands to Birthplace uses, coupled with a water link to the Fort Amherst - Port La Joye National Historic Site and enhancement of pedestrian routes and interpretive resources in Victoria Park.

These developments should form the core of a network of heritage sites and facilities extending throughout the region. Some key components of this network, in the Commission's view, would include the following:

- University Avenue and Great George Street north of Province House are, and will likely continue to be, a major entrance to the Birthplace core. Enhancement of this entrance should be a leading priority. The historic burial ground on University Avenue offers significant possibilities for interpretation.
- Ravenwood and Ardgowan in Parkdale offer outstanding examples of historic residences and grounds, with a strong link to the events of Confederation. Opportunities for the further development of these sites to interpret the social context of Confederation should be explored.
- Sherwood is the location where Sir George Coles' house once stood. The archaeological and interpretive potential of this site should be realized.

These facilities and institutions proposed above would provide the basis for an array of activities to commemorate, celebrate, and interpret the Birthplace theme. The Commission believes that, in general, these activities would best be carried out by a range of organizations in the public, volunteer, and business sectors. The agency would act as a catalyst, a source of expertise and guidance, and a source of support for these activities.

In this respect, the Commission reaffirms the principles set out for programming in the Interim Report:

- Programming should look not only at the 1864 Conference, but also at its social context and at preceding and subsequent events, to ensure representation of and relevance to groups and regions not present at the Conference, e.g. cultural groups, native peoples, the people of Western Canada.
- Programming should be based on partnerships among the agency, the business

sector, cultural industries, and community groups.

- Programming and communications should be offered in both official languages.
- Programs and services should have linkages with the wider array of visitor attractions and programs not directly related to the Birthplace for maximum impact and benefit. In particular, strong linkages should exist between Birthplace interpretive programming and the network of provincial and community museums which preserve and display Prince Edward Island's distinctive heritage.
- Initiatives, programs, and services, commercial or otherwise, should be accurate, tasteful, consistent, and of high quality.

To support the attainment of these principles,

The Commission recommends that the agency's responsibilities include the following:

- The agency should develop an inventory of existing efforts and identification of areas for coordination. The Commission's work itself represents the first steps in this task. This would be followed by development of cooperative efforts and possible realignments of roles and responsibilities.
- The agency should also support the development of new programming which commemorates, celebrates, or interprets the Confederation theme. Appendix Two outlines some of the many meritorious ideas for programming which the Commission received through its consultations and from the general public. The Commission views it as essential that the agency's budget include resources to support both in-house programming and as "seed money" for external programming ventures. Over the longer term, the agency should seek to build a fund through endowments which would support non-commercial programming.
- The agency should itself operate in both official languages, and it should promote the use of both official languages by other organizations involved in Birthplace programming. Avenues to achieve this include advocacy, incentives, information on bilingual resources, and linking of funding for Birthplace initiatives to official language requirements.
- The agency should support the development of expertise in Charlottetown on the 1864 Conference and related events, and should serve as the initial contact point for information and inquiries regarding the Birthplace.

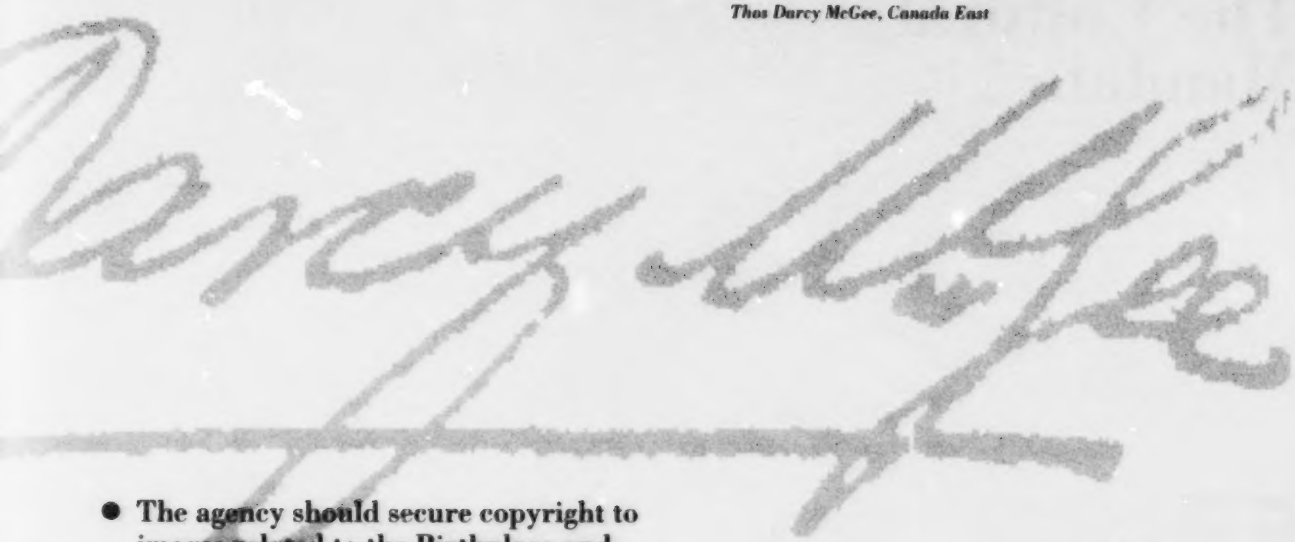

- **The agency should secure copyright to images related to the Birthplace and ensure that they are used appropriately and consistently in signage, retail products, programming, promotional efforts, etc. Licensing of these images would provide the agency with a revenue base.**
- **The agency should develop quality standards and a logo related to the Birthplace theme, and allow the logo to be used only by those organizations meeting the standards.**

Through the exercise of these responsibilities and the application of the guidelines noted above, the Commission is confident that the agency will be able to bring about programming which, in conjunction with the facilities and institutions proposed above, more fully commemorates and interprets Canada's origins and evolution.

The Cultural Mandate

The performing and visual arts are a critically important mode of expression through which the Birthplace may be honoured and understood. The Commission feels that the Confederation Centre of the Arts has a central role to play in this area, and must be a major partner in the Birthplace initiative.

The Confederation Centre was established in 1964 to act as a national centre to commemorate the meetings of the Fathers of Confederation, and to serve as a memorial to the Fathers. Over the years, the Centre has made a distinguished contribution as a leader in the visual and performing arts. Currently, the Board and management of the Centre are considering potential new directions to meet the Centre's mandate in a broader way. It is evident that this mandate, as outlined above, in part mirrors the mandate of the overall Birthplace initiative. The Commission feels that harmonization of these two elements would hold benefits for both, and would eliminate the possibility of confusion or duplication.

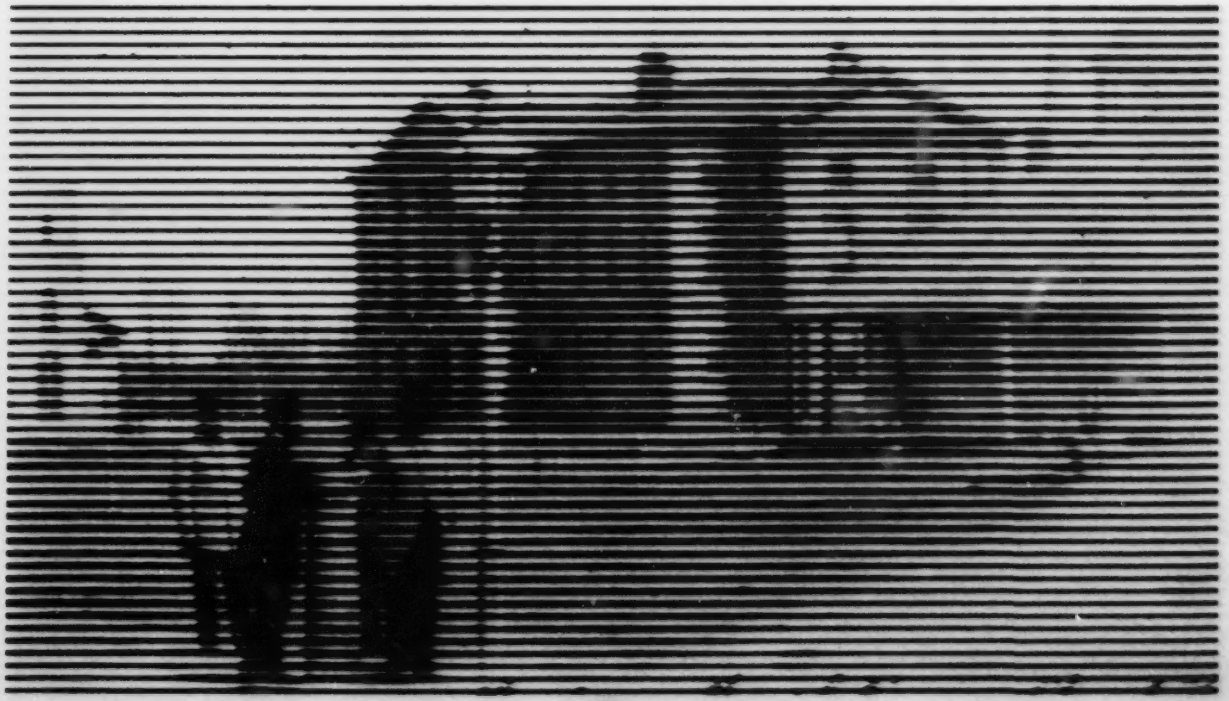

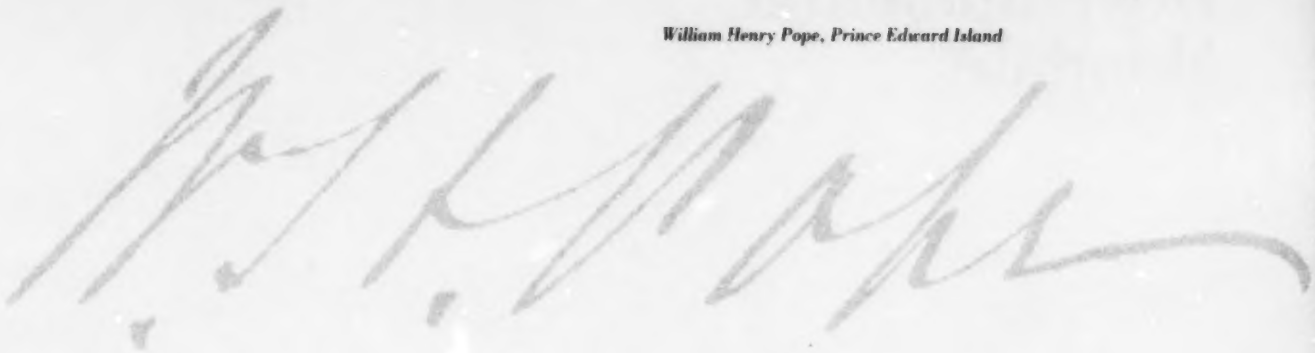

William Henry Pope, Prince Edward Island

Accordingly, the Commission recommends that the Confederation Centre become a distinct yet integral part of the overall Birthplace initiative.

It is envisaged that the Confederation Centre would continue to retain its distinct identity and role as a leader in the visual and performing arts. This role would be extended and complemented by programming more directly related to the Birthplace heritage, to be developed as an integral part of the Birthplace agency's long-term plan. The Board of the Confederation Centre of the Arts could be integrated with the agency's board structure. National directors of the Birthplace agency could be drawn from among the Confederation Centre's national directors, while a board drawn from the community and linked to the agency board could guide the operations of the Centre.

The Confederation Centre offers resources which the Commission believes can contribute greatly to the success of the Birthplace initiative, including management and artistic capabilities, an outstanding facility and location, a distinguished collection of art and artifacts, and a national profile. In turn, the Commission is confident that participation in the Birthplace initiative will strengthen and diversify the Centre, expand its resources, and allow it to reaffirm and renew its mandate to honour the Fathers of Confederation.

While the Confederation Centre would play a central role in artistic expression related to the Birthplace, the Commission believes that other sectors of the community also have an important contribution to make. For example, in earlier consultations, representatives of the Carrefour de l'Ile St. Jean, located in Hillsborough Park, suggested that the Carrefour become the welcome centre for francophone visitors to the Birthplace.

The Commission feels this would be most valuable in addressing a current deficiency in the region, and recommends that the Birthplace agency support the Carrefour in developing this role. As one aspect, the Carrefour could serve as a French language venue for the performing arts.

The Commission also believes that the Birthplace initiative can both benefit from and contribute to expressions of Prince Edward Island's cultural distinctiveness. To achieve this, there should be strong linkages, in part via the Confederation Centre, between the Birthplace initiative and Prince Edward Island's cultural and artistic organizations, facilities, and activities.

The Developmental Mandate

Making the setting worthy of the theme" cropped up strongly and repeatedly in the Commission's research and consultations as a proposed role for the agency. Aspects of this goal include the following:

- Protection and restoration of Charlottetown's historic appearance and the region's stock of heritage buildings is imperative to the success of the entire Birthplace initiative.
- Planning and enhancement of major vehicle and pedestrian routes is essential to achieve a smooth flow of people into and through the Birthplace, and to create a positive impression of the Birthplace region. The planning study, "First

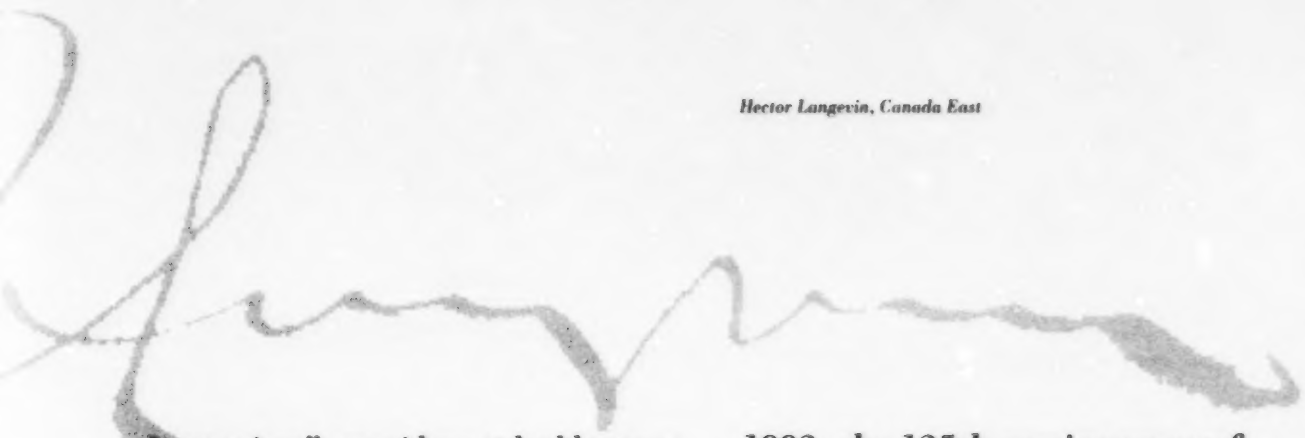

Hector Langevin, Canada East

Impressions", provides a valuable starting point for this work.

- Development of a network of pedestrian recreational routes as proposed in the study, "Routes to Nature and Health", should be pursued. This would enhance the region's natural environment as an attraction and amenity for the benefit of residents and visitors alike, and would create a network to link and integrate historic and cultural resources throughout the region.

The Commission supports the study's recommendation that the administrative and visitor centre for the Routes be situated in East Royalty at Wright's Creek.

- Beautification of the Charlottetown region benefits both residents and visitors. The significant achievements of the Charlottetown Area Beautification Program and of community groups and individual residents should be supported and extended through the work of the agency. As one example, the Commission notes that the region's extensive stock of century-old trees needs to be rejuvenated through extensive plantings.

The Commission recommends "the greening of the Birthplace" as a fitting environmental project for 1992, the 125th anniversary of Confederation.

- A unified system of signage and orientation information in both official languages is needed to guide the visitor through the Birthplace region. This signage should accommodate the distinct identities of the individual municipalities. Recognizing that the majority of visitors drive from the west, a key facility among these would be a visitor orientation centre in West Royalty.
- Facilities and amenities for the comfort and security of visitors to the Birthplace, both resident and out-of-province, need to be developed.

Although the Commission considers it essential that the agency be able to plan the development of the Birthplace theme, the Commission also recognizes that municipalities ultimately bear the responsibility and have the power to plan their own jurisdictions. The Commission feels that these roles are compatible, and that they can work in concert. A broadbrush regional planning role is neither necessary nor desirable for the agency, as its planning goals only involve certain aspects of a relatively small portion of the region's land base.

The Commission recommends that the agency carry out its mandate by using selective and targeted means to influence development and to serve as vehicles for cooperation among the municipalities.

Currently, much of the planning for the region takes place within a provincial legislative framework, including the Planning Act and the Highway Advertisements Act. The proposed Heritage Places Protection Act will fill a major gap in this framework, and is, in the Commission's view, essential to the preservation of the Birthplace's heritage resources.

The Commission strongly supports this legislation and urges its passing, with the amendment noted below.

The Commission believes that the proposed agency can offer a vehicle through which some responsibilities and powers currently handled by the province can be devolved to the Charlottetown region, thus increasing local control and allowing approaches more tailored to the Charlottetown region's unique role within the province.

Consequently, the Commission recommends that:

- *the legislative committee currently reviewing the Heritage Places Protection Act extend the current provision allowing delegation of the Act's powers to include regional bodies, such as the proposed agency; and*

- *the revisions currently being carried out to the Highway Advertisements Act include a similar provision.*

The Commission notes several elements which it believes would contribute to the success of the proposed approach:

- Municipal participation, freely given, is fundamental to the success of the Birthplace initiative. The municipalities should guide the exercise of these powers through a board made up of municipal representatives. This board would in turn be represented on the Birthplace board as set out later in this report.
- The agency should have the resources and expertise to offer advice to individuals and groups; to develop guidelines,

Adams G. Archibald, Nova Scotia

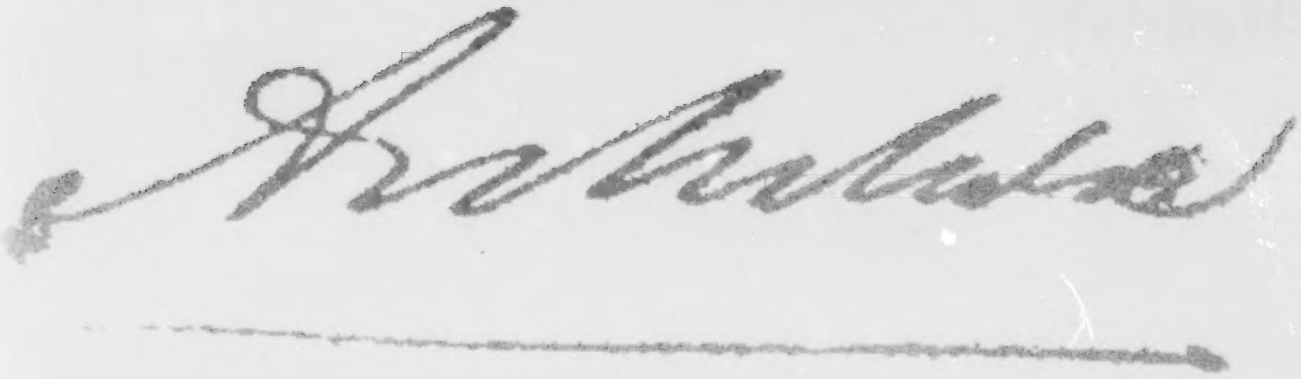

standards, and model by-laws for consideration and adoption by the municipalities and/or the provincial government; and to develop plans for the preservation, restoration, and enhancement of the physical environment related to the Birthplace theme. It is suggested that in the short term, in-kind support via loans of personnel be sought from government and private sector organizations to help meet this need.

- The agency should promote an understanding and appreciation of the importance and value of urban design and heritage preservation so as to strengthen public support for these activities.
- The agency should work with the federal and provincial governments to develop plans for Crown properties throughout the region, as a means to enhance the quality and consistency of urban design and the visual environment and to highlight the Birthplace theme. The agency would also have considerable scope to plan the development of any lands that it might own.
- The agency should play a leadership role in assembling support from public and private sector sources to bring about the improvements and developments outlined in this report.

The Promotional Mandate

The Commission believes the recommendations outlined above are essential to the successful development of the Birthplace. Their full impact can only be realized, however, if Canadians are aware of the Birthplace. A number of organizations are carrying out promotional activities at the provincial level and within the Charlottetown region. The provincial efforts do not emphasize the Birthplace region, while the local efforts are segmented and discontinuous in their themes and target audiences. The Commission believes that a unified approach to promotion of the Birthplace region would have a stronger impact.

The Commission recommends that in the short to medium term, the agency itself should be responsible for researching the current level of awareness and public perceptions of the Birthplace, identifying priority audiences, and developing and implementing strategies to raise the profile and image of the Birthplace.

This research should also be incorporated into the development of facilities, attractions, and programming. It should be shared with community organizations and the business sector. In addition to conventional communications efforts, this work should include such matters as the depiction of the Birthplace in educational and government publications. The agency should also carry out organizational development work with a view to transferring this responsibility to the private sector in the longer term.

Agency Structure

Development of the proper organizational structure for an agency with such a complex and wide-ranging role represents a considerable challenge. This challenge must be met, for the success of the Birthplace initiative rests in considerable measure on the achievement of a Board structure which is efficient and effective, while broadly representative of the many interests involved.

The Commission recognizes that the details of the agency's Board will depend on such factors as the identity of funding partners and the choice of legal framework — federal, provincial, or joint.

The Commission recommends that the following principles guide the design of the board:

- The board must be kept to a workable size. A board of eleven members is suggested.
- The national theme of the Birthplace initiative and its focus on all Canadians

requires a strong national presence on the board. It is suggested that five of the eleven seats be so apportioned, and that, for the initial round of board appointments, these directors be sought from among the Confederation Centre's national directors.

- While the impacts of the Birthplace initiative will be national, they will be strongest of all on Prince Edward Island, and they will be fully achieved only through the support and participation of Islanders. As such, the locus of control should be provincial. It is suggested that this be achieved through majority local representation, through designation of local members as the Board executive, and through appointment of the Chair by the province.
- The principle of keeping the agency to a small size, while working through other local organizations, means that a wide array of interests must be represented in the agency's governing structure. A structure of sectorial boards, each represented on the agency's board by its Chair, is suggested to achieve this goal. These boards could include the following:
  - A board made up of representatives chosen by the municipal councils would guide the agency's planning and heritage preservation activities. It is suggested that each municipality have one seat on the board, to be selected by the municipal council, and that the City of Charlottetown's representative have a double vote. The board would select its own Chair, who would sit on the overall agency board.
  - Agency programming would be guided by a board comprised of representatives of the business sector, the cultural industries, and community organizations. Initial appointments could be made by the funding partners; subsequent appointments could be made by the agency's main board.
  - A separate board could be developed for the educational programming aspects of the initiative if the scale of developments warrants.

The Commission recognizes that agency staffing, even more than the agency board, is dependent on the final scope and scale of the initiative. Here too, the Commission offers some principles to guide eventual staffing decisions.

The Commission reiterates its belief that where feasible, the agency should act as a catalyst, a coordinator, or a broker, rather than an implementer. The agency should seek to carry out its work by drawing on or coordinating the expertise of others. Com-

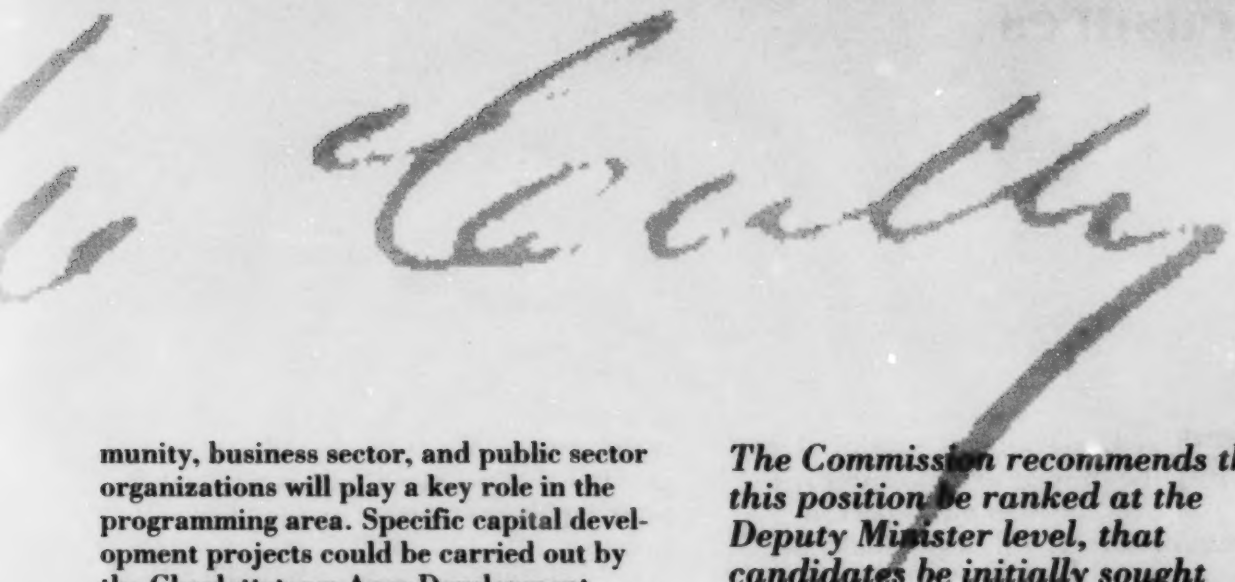

munity, business sector, and public sector organizations will play a key role in the programming area. Specific capital development projects could be carried out by the Charlottetown Area Development Corporation on behalf of the agency, or by the municipalities involved. Specific research and promotional activities can be contracted out to the private sector. In short, the Commission sees no need for a massive organization.

One area where staff resources are key, however, is that of planning and heritage preservation. As recommended earlier, the agency should have the resources and expertise to provide advice, to draft standards, guidelines, and model bylaws, and to develop plans for the Birthplace region. The Commission believes that the availability of these resources within the agency will promote integrated planning and avoid duplication. In the short term during the establishment phase, the agency could seek to draw on the planning and design expertise and capabilities of various federal and provincial organizations and of private sector associations through secondments. The agency should seek, however, to assemble a permanent staff with such expertise.

The chief executive officer chosen as the agency's first head will play a crucial role in achieving the opportunities outlined in this report.

The Commission recommends that this position be ranked at the Deputy Minister level, that candidates be initially sought within Prince Edward Island, and that the search process reflect the vital importance of the choice being made.

Implementation Measures

The Commission is convinced that the strategy and measures recommended in this report, if realized, will substantially increase the benefits of the Birthplace for both Canada and Prince Edward Island. It recognizes, however, that the complexity of the task calls for much further work to be done before the strategy can be achieved. At the same time, the Commission believes that 1992, as the 125th anniversary of Confederation, represents an important symbolic opportunity for the achievement and launching of the initiatives discussed above. To the extent that the Commission's recommendations are accepted, it is imperative that measures be taken to seek their rapid development and implementation.

The Commission urges that a coordinating structure be put in place to this end immediately upon submission of its report.

The initial task will be to distribute the report, gather public input and reach a determination as to the feasibility and appropriateness of the recommendations in

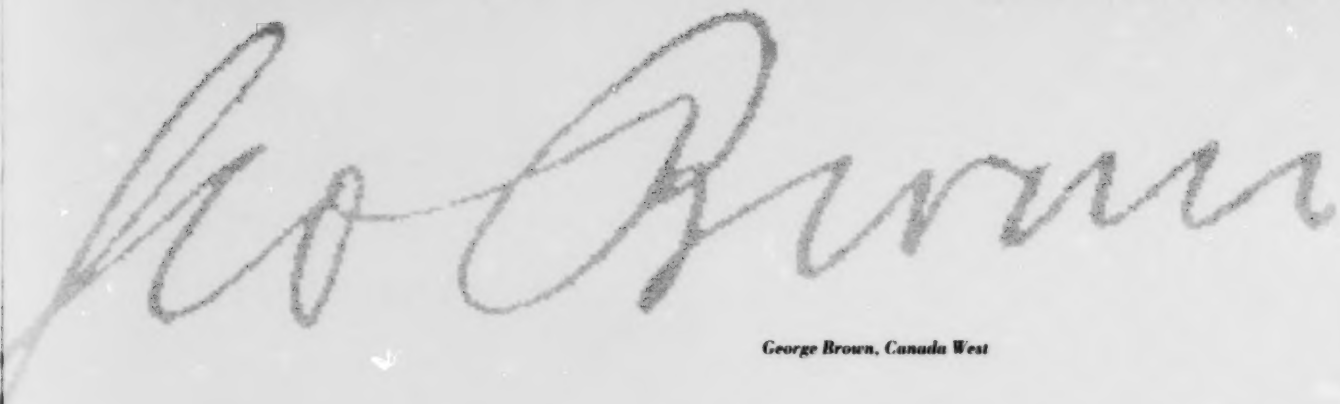

George Brown, Canada West

this report. Should a decision be taken to proceed, several tasks must then be carried out in parallel:

- The appropriate legal structure of the agency, including the role of the Confederation Centre, must be devised and any necessary legislation drafted and entered into the legislative process. The Commission has considered the merits of provincial versus federal legislative frameworks and concludes that both have advantages and disadvantages. The choice depends in large measure on other factors such as funding which remain to be determined.
- Partners in the core funding of the agency must be identified and funding shares apportioned. The budget for the agency's core funding must be developed and submitted into the budget processes of the federal, provincial, and municipal funding partners.
- Potential sources of funds for the capital projects suggested in this report should be identified and support for the projects should be assembled. The Commission anticipates that most of these projects will require the involvement of a number of funding partners.
- In-kind resources and expertise should be secured wherever possible from public and private sector associations to carry out key projects and responsibilities until the agency is established.
- Discussions over the dedication of selected Crown lands to development of the Birthplace theme should be undertaken.
- A work plan should be developed for the second phase of implementation, regarding board development, agency staffing, development of the administrative structure, agency facilities, etc.

With regard to its own role:

The Commission recommends that it cease to exist upon the submission of this report.

It is suggested, however, that a new body could be created to guide the implementation phase of the report, and that this body could include some members of the Commission, to ensure continuity and a smooth transition.

Conclusion

In closing, the Commission wishes to thank the many organizations and individuals who gave freely of their time to guide the Commission in its work. The Commission has sought to weave their ideas and priorities into the strategy and structures suggested in this report. In such a complex area, not all views can be accommodated; the report seeks to strike a balance.

The Commission recognizes that this report sets out a bold vision, and that its achievement poses many challenges. It is convinced, however, that a lesser or piecemeal approach, while still of value, would fall short of achieving the full potential that the Birthplace holds for the country and the province.

In 1864, the Fathers of Confederation pursued and achieved their bold vision. They demonstrated a fundamental Canadian value — a willingness to join together in pursuit of common goals while accepting and accommodating diverse cultures and priorities within the regions. Today, more than ever, that value needs to be upheld if the country is to emerge from its current stresses strong and united. Achievement of the strategy set out in this report would, in microcosm, replicate the achievement of the Fathers and the values on which they built this country, and in so doing, reaffirm, honour, and uphold those values.

In closing, let us paraphrase the opening words of this report and say:

"If we are to have powerful memories, we must first have powerful dreams. . ."

This report sets out a powerful dream of what the Birthplace might become. The Commission calls upon the readers of this report to work together to bring that dream into being for all Canadians.

Appendix One

Commission Terms of References

General Purpose

The Province of Prince Edward Island, together with the six communities that comprise its capital area, have signed an agreement to commemorate and celebrate Charlottetown and its Royalties as the Birthplace of Canadian Confederation.

On the basis of this communities covenant, the Province has established a Confederation Birthplace Commission to recommend a specific plan of action for advancing the Confederation Birthplace theme.

The mandate of the Commission rests on a belief that the Charlottetown Conference of 1864, and the events surrounding it, have the potential to become important and inspiring symbols of our national life, with manifold benefits to all Canadians.

Terms of Reference

Without limiting the general scope of its mandate, the Commission is directed to examine and report on

a) the potential for Prince Edward Island's capital region to become an important national heritage location, around which the genesis of Canadian federalism may be commemorated and interpreted;

b) ways in which the Confederation Birthplace can promote a better understanding amongst all peoples of Canada, and serve as a vital and creative instrument for national unity and reconciliation;

c) the economic and tourism opportunities to be derived from an ongoing Confederation Birthplace initiative;

d) an ongoing Confederation Birthplace initiative within the context of Prince Edward Island's historical and cultural distinctiveness;

e) the relationship between the Confederation Birthplace and Ottawa as the national capital;

f) the relationship between an ongoing Confederation Birthplace initiative and the Confederation Centre of the Arts;

g) the appropriate governing and administrative structures necessary to realize the Confederation Birthplace initiative.

And further, Executive Council has established the Commission as of 29 November, 1990, and directed the Commissioners to submit their interim report on July 1, 1991, and their final report no later than October 1, 1991.

Appendix Two

Proposals for Birthplace Programming and Projects

The Commission's research into past studies and approaches elsewhere, its consultations with local organizations, and its input from the general public have identified a wide array of noteworthy ideas for programming and projects related to the Birthplace theme. These are summarized below.

Commemoration

- There was widespread support for commemoration of the Charlottetown Conference and the evolution of Canada through re-enactments and theatre. Variations included a mainstage production on the 1864 Conference; street drama; a play depicting Canadian history through a series of vignettes, perhaps done on the Oberammergau model. Support was expressed for the Fathers of Confederation re-enactments.
- Suggestions for public art included statues of the Fathers on the landing site and along Great George Street, and exterior wall murals depicting important events in the evolution of Canada.
- Elements of color, excitement, and panoply were proposed through the annual staging of a Victorian circus, daily performances by a military drill team modeled on an 1860s Island militia unit, and the establishment of a bank of period costumes for rental.
- Widespread support exists for the development of exhibits and interpretive centres, both static and interactive, on the Conference and on Canadian and Island history. Possible locations include the Confederation Centre, the grounds of the Experimental Farm, and a central visitor orientation centre to be constructed.

Contemporary Approaches

- The development of a ceremonial route within the region was seen as important to the orderly and integrated presentation of the Birthplace.
- Regular national or international learned conferences on federalism were suggested as being in keeping with the Birthplace theme.
- To highlight Charlottetown's historical and spiritual dimension of national capitalhood, it was suggested that the Birthplace should "twin" with Ottawa, and that all major national celebrations should be co-staged, beginning in Charlottetown and continuing in Ottawa.
- Various organizations advocated a wide array of educational programming aimed at youth, including tours, symposiums, resource materials, and publications.

- **An annual multicultural festival was suggested, bringing together people from all of Canada's major groups for a week-long "New Mothers and Fathers of Confederation" program.**
- **Some ideas focusing on the 125th celebrations suggest Charlottetown as the setting for the opening of the Canadian Parliament, and for a "Re-Confederation" constitutional conference in 1992, possibly through a constituent assembly.**

The Commission praises the innovativeness and creativity of these suggestions. They offer a valuable starting point for the development of Birthplace programming in 1992 and beyond.

Appendix Three

Commission Consultations

Community Agencies:

Charlottetown Area Beautification Program
Charlottetown Area Chamber of Commerce
Charlottetown Area Development Corporation
Charlottetown Area Tourism Industry Association
Community Museums Association
Confederation Centre of the Arts
Convention Bureau
Friends of the Confederation Centre
Government House Committee
Harbour Council
Heritage Review Board
Institute of Island Studies
Island Nature Trust
Karen Lips, Landscape Architect
Main Street Program Staff
Main Street Steering Committee
Multicultural Council of P.E.I.
Murphy Tours
P.E.I. Museum and Heritage Foundation
P.E.I. Council of the Arts
Parks and People
Provincial Archives and Heritage
Secretariat Francophone Communitaire
Smith-Green Associates
St. Thomas d'Aquinas Society
Tourism Industry Association of P.E.I.
University of P.E.I., President

Municipal Governments

Numerous meetings, throughout the Commission's tenure, between the Commission and municipal leaders and councils of the communities of Charlottetown, Parkdale, Sherwood, East Royalty, and West Royalty.

Provincial Government

Numerous meetings between the Commission and various senior officials of the following departments and agencies of the Government of Prince Edward Island:

Community and Cultural Affairs
Education
Executive Council
Industry
P.E.I. Development Agency
Tourism and Parks

Federal Government

Numerous meetings between the Commission and various senior officials of the following departments and agencies of the Government of Canada:

Atlantic Canada Opportunities Agency
Canada 125
Communications
Multiculturalism and Citizenship
National Capital Commission
Parks Canada
Secretary of State

Souvenirs marquants
Rêves marquants

Rapport final de la Commission du berceau de la Confédération

Présenté au premier ministre Joseph A. Ghiz
Octobre 1991

Graphisme conception de Marc Gallant
Typographie et maquette de Technographics
impression de la page couverture par Williams & Crue
impression du rapport par Queens Printer

Le 4 octobre 1991

Monsieur le Premier ministre Joseph A. Ghiz
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Case postale 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7N8

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport final de la Commission du berceau de la Confédération. Tous les membres croient que les recommandations et propositions qu'il contient, très avantageuses pour l'Île-du-Prince-Édouard, seront en outre propices à la création de liens de bonne entente entre tous les Canadiens.

Nous profitons de l'occasion pour remercier ceux et celles qui ont permis la rédaction de notre rapport. Nous vous remercions, en premier lieu, d'avoir eu l'idée à l'origine de notre travail, et d'avoir donné à chacun et à chacune de nous l'occasion de contribuer à la vie de notre collectivité au moyen d'un projet d'une portée et d'un intérêt aussi grands. Nous voulons remercier également le ministère des Affaires communautaires et culturelles du soutien apporté en vertu de l'Entente de coopération sur le développement culturel. Par ailleurs, l'excellent travail du secrétaire de la Commission, M.Edward MacDonald, et de notre administratrice, M^me^ Ann-Marie Isaac nous a grandement aidés à mener notre tâche à bien. Enfin, nous souhaitons remercier les nombreuses personnes et les nombreux organismes qui ont consacré une part de leur temps à guider la Commission dans ses travaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, nos salutations les plus distinguées.

La présidente,

Wendy MacDonald

COMMISSAIRES

Jean-Paul Arsenault
Rick Coles
Beth Cullen
Kim Devine
Brian Gillis
Colin McMillan
Barbara Macnutt
Anne Smith
D^r^. Tom Symons

CONSEILLER SPÉCIAL

Marc Gallant

Table des matières

Sommaire - recommandations 2

Introduction :
l'idée et les besoins 4

Historique :
la Commission du berceau de la Confédération 7

Projet du berceau de la Confédération :
mission et mandat 8

Le mandat relatif aux ressources du patrimoine 11

Le mandat relatif aux ressources culturelles 18

Le mandat relatif à l'aménagement 20

Le mandat relatif à la promotion 24

Structure de l'organisme 25

Mise en oeuvre 28

Conclusion 30

Annexe un :

Sommaire - recommandations 31

Annexe deux :

Propositions d'activités et de projets en rapport avec le thème du berceau de la Confédération 32

Annexe trois :

Les consultations 34

Sommaire - recommandations

C'est en septembre 1864 que les Pères de la Confédération se sont réunis à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, pour discuter d'une grande idée qui préludait à la naissance du Canada. La commémoration, la célébration et l'interprétation de ces événements ainsi que de l'évolution du Canada peuvent aviver un sentiment d'unité nationale et stimuler la bonne entente entre tous les visiteurs qui reviennent aux sources.

Le 3 décembre 1990, le premier ministre Joseph A. Ghiz créait la Commission du berceau de la Confédération et lui donnait le mandat de dresser un plan d'action en vue de développer et de présenter la région de Charlottetown comme le lieu de la naissance du Canada. Le présent rapport, dans sa version finale, expose les conclusions que la Commission tire de ses recherches, consultations et délibérations. Voici les principaux éléments de ces conclusions.

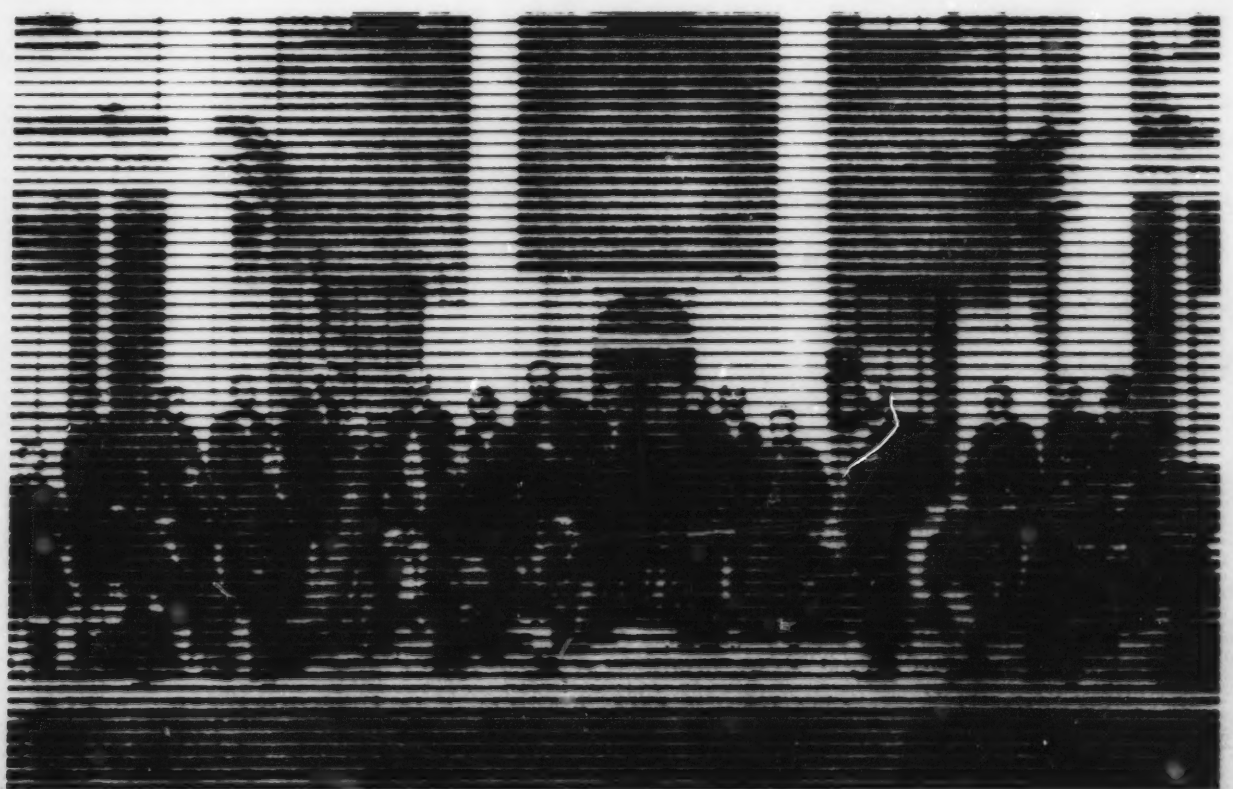

John A. MacDonald, Ouest du Canada

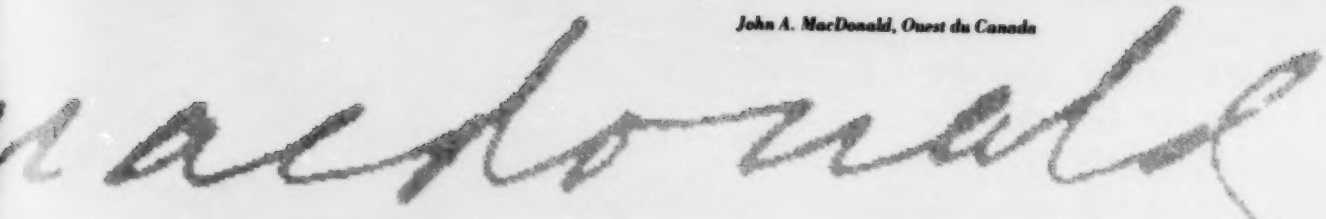

Le développement du thème du «berceau de la Confédération» est un excellent point de départ pour stimuler l'entente entre les Canadiens et l'appréciation de leur pays, tout en renforçant et en diversifiant l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Il serait bon de créer un nouvel organisme chargé de préserver et de mettre en valeur les ressources historiques, culturelles et écologiques du berceau de la Confédération, ainsi que de les présenter aux Canadiens, afin d'aviver ou de renforcer la bonne entente entre tous, de même qu'un sentiment d'unité nationale. Dans toute la mesure du possible, cet organisme devrait coordonner les travaux de tous les autres organismes visés afin d'exécuter un mandat composé de quatre volets.

- ***Patrimoine*** : La Commission recommande l'aménagement d'un ensemble intégré d'installations et d'établissements, concentré au centre-ville, mais rayonnant dans toute la région, qui permettrait la présentation d'expositions et de l'histoire de la Confédération. Ces installations serviraient de base à un éventail d'activités organisées par le public et par des organismes du secteur public dans le but de commémorer, de célébrer et d'interpréter le thème du berceau de la Confédération. L'organisme serait en quelque sorte un catalyseur ainsi qu'une source d'expertise et de soutien.

- ***Culture*** : La Commission recommande que le Centre des arts de la Confédération soit l'un des principaux partenaires du projet de commémoration du berceau de la Confédération. Compte tenu des similitudes entre le mandat du Centre et son propre mandat, la Commission conclut que l'harmonisation des deux éléments en une démarche intégrée éliminerait la possibilité de confusion ou de répétition et se révélerait avantageuse pour l'un comme pour l'autre. La Commission encourage également la création de liens avec d'autres groupes et établissements culturels de l'Île.

- ***Aménagement*** : La Commission met en lumière les gestes à poser en priorité afin de «rendre le décor digne du thème». À cette fin, la Commission propose un mécanisme et une stratégie de collaboration pour aider et inciter les municipalités à planifier les activités, ainsi qu'à préserver et à aménager les ressources du patrimoine, en leur offrant un personnel de soutien et certaines ressources.

- ***Promotion*** : La Commission recommande à l'organisme d'évaluer le degré actuel de sensibilisation du public au thème du berceau de la Confédération et de concevoir puis de mettre en oeuvre des stratégies destinées à mettre davantage en valeur le profil et l'image du lieu.

En conclusion, le rapport présente une proposition de structure à donner à l'organisme en question, ainsi qu'un plan de mise en oeuvre des recommandations et propositions qui suivent.

Introduction: l'idée et les besoins

«Les rêves marquants sont issus de souvenirs marquants [...]»

Premier ministre Joseph A. Ghiz, Birthplace Explored Conference

C'est en 1864 que les Pères de la Confédération se sont réunis à Charlottetown pour donner forme à une vision commune : celle de rassembler les colonies en un nouveau pays. Cette vision allait se concrétiser trois ans plus tard, grâce à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* qui donnait naissance au Canada. La Conférence qui préludait à la Confédération fut marquée par l'émergence de valeurs toutes canadiennes, y compris une volonté de poursuivre ensemble des buts communs, tout en acceptant et en harmonisant des cultures et des priorités diverses dans les régions.

Le Canada traverse actuellement une période de tourmente et de changements de longue portée. Ce sont maintenant les disparités et la diversité qui modèlent le pays. Les valeurs exprimées à la Conférence de Charlottetown ont pourtant le pouvoir de guider le pays au-delà des changements en cours et de conserver au Canada tous les traits d'un grand pays.

La région de Charlottetown recèle le plus grand trésor historique du Canada, à savoir, l'édifice où les Pères de la Confédération se sont réunis. Province House est elle-même entourée d'autres édifices du patrimoine, tous situés au centre d'un

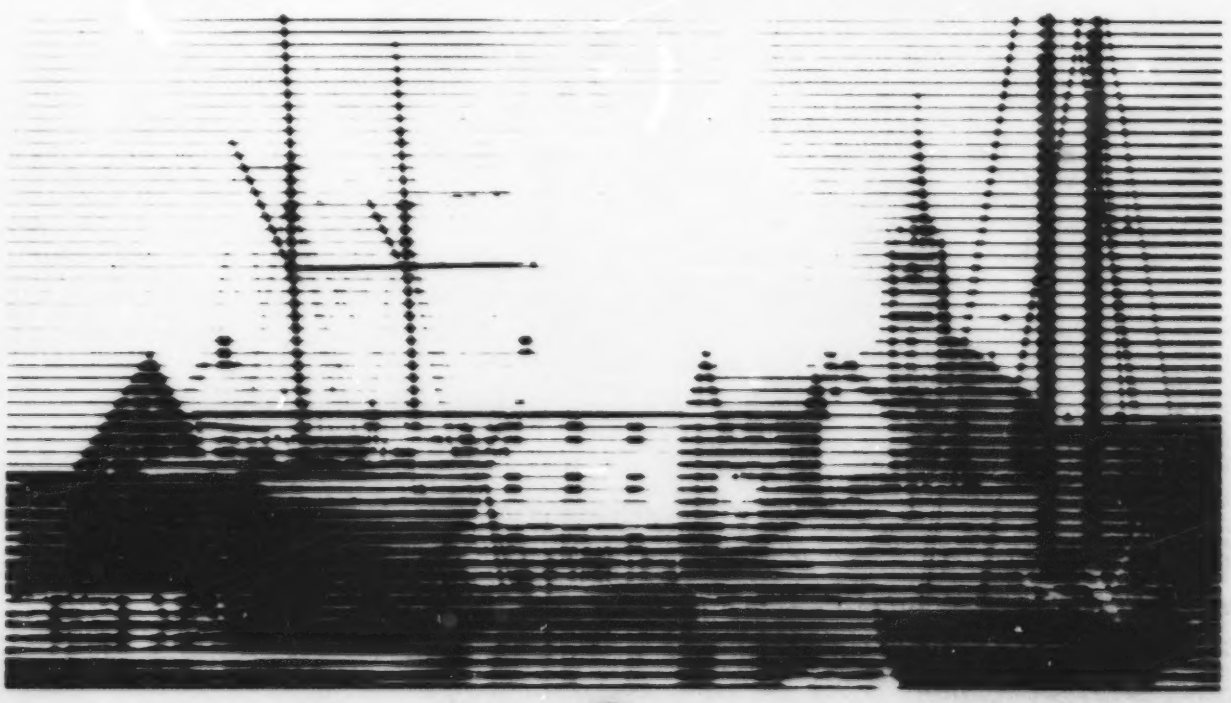

George Étienne Cartier, Est du Canada

îlot typique de l'aménagement urbain au Siècle des lumières. C'est à ce titre que Charlottetown peut sensibiliser les Canadiens à leur histoire, non seulement en remontant à la genèse du pays, mais en leur donnant vue sur le contexte historique.

Tout autour de la municipalité de Charlottetown et en deçà des limites données au plan d'aménagement urbain au XVIII[e] siècle, se trouvent cinq autres municipalités, soit Sherwood, Parkdale, East Royalty, Hillsborough Park et West Royalty. Ces collectivités jouent aussi un rôle important dans la mise en valeur du berceau de la Confédération. Elles enrichissent nos connaissances sur l'histoire de la région tout en y ajoutant une dimension contemporaine considérable par la culture et leur milieu naturel.

Beaucoup de progrès ont déjà été accomplis au cours des dernières années pour préserver et mettre en valeur le patrimoine que représente le berceau de la Confédération. Il reste néanmoins beaucoup à faire, non seulement dans le centre historique, mais dans toute la région. L'aménagement des ressources du milieu s'avère très prometteur pour le Canada, pour l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que pour la région de sa capitale.

Lieu de commémoration et d'interprétation des origines et de l'évolution du Canada, le berceau de la Confédération est apte à créer un lien de bonne entente entre tous les Canadiens et à susciter en eux un sentiment de fierté nationale de nature à renverser les forces qui tendent à la fragmentation. Les jeunes, surtout, pourraient s'immerger ici dans leur patrimoine. C'est ici également que tous les néo-Canadiens peuvent apprendre à connaître la fondation et l'évolution de notre pays ainsi qu'à comprendre et à apprécier la citoyenneté canadienne. Les adultes peuvent y venir redécouvrir l'origine et la grandeur du pays.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard tireront aussi avantage de ces événements qui les aideront à mieux comprendre les débuts et les particularités du Canada. Ils profiteront à longueur d'année des installations et de l'équipement proposés dans le présent rapport. Ils tireront parti en outre d'avantages plus tangibles comme les retombées économiques de l'exploitation du thème de la Confédération et l'augmentation conséquente du nombre de visiteurs dans l'Île.

Les projets avancés dans le présent rapport sont des investissements; les meilleurs, peut-être, qui puissent être faits au Canada à l'heure actuelle. Ce sont par la même occasion des investissements dans l'économie de la province. L'exploitation des ressources et des trésors du berceau de la Confédération créera un nombre substantiel d'emplois; elle aura un effet multiplicateur, élargira l'assiette fiscale des municipalités et accroîtra l'importance de toute la province au titre de destination de vacances. Ces investissements ajouteront en effet à l'éventail des attractions offertes aux visiteurs dans l'Île, puisqu'ils attireront un plus grand nombre de personnes, même pendant la saison morte.

L'exploitation du thème de la Confédération concorde en outre avec les changements qui caractérisent actuellement l'industrie du tourisme.

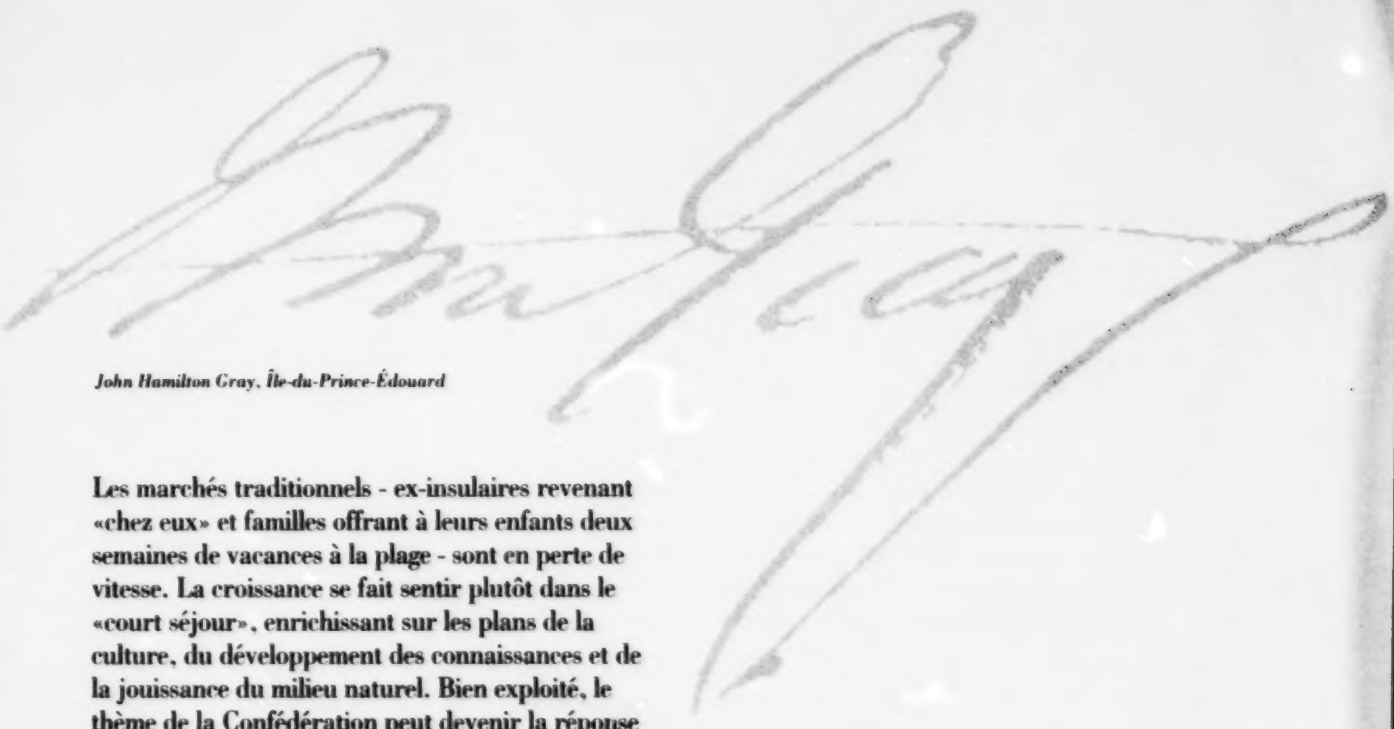

John Hamilton Gray, Île-du-Prince-Édouard

Les marchés traditionnels - ex-insulaires revenant «chez eux» et familles offrant à leurs enfants deux semaines de vacances à la plage - sont en perte de vitesse. La croissance se fait sentir plutôt dans le «court séjour», enrichissant sur les plans de la culture, du développement des connaissances et de la jouissance du milieu naturel. Bien exploité, le thème de la Confédération peut devenir la réponse idéale aux besoins de ce marché.

Le berceau de la Confédération pourrait figurer parmi les grandes petites villes du monde. Les six municipalités de la région de Charlottetown partagent en effet un environnement urbain cohérent, les mêmes ressources patrimoniales, une grande beauté naturelle et, par-dessus tout, un rôle historique primordial. Autant de facteurs qui confèrent au berceau de la Confédération une importance nationale, voire internationale.
Il faudrait, par la préservation et la mise en valeur de ces ressources, chercher à faire reconnaître le berceau de la Confédération comme arrondissement du patrimoine national et même le faire inscrire sur la liste du patrimoine mondial, honneurs n'ayant été accordés jusqu'ici à une seule autre ville canadienne : Québec.

Ce sont là des visions audacieuses, dont la réalisation exige l'adoption de mesures vigoureuses. C'est donc à cette fin que le présent rapport expose des moyens de concrétiser la grandeur de la région et de réaliser les possibilités qu'elle a de créer un lien puissant à l'échelle nationale.

Historique: la Commission du berceau de la Confédération

Le 3 décembre 1990, le premier ministre Joseph A. Ghiz a signé, avec les dirigeants des six municipalités de la région de Charlottetown, une entente énonçant l'intention de travailler de concert à la promotion et au développement de la région comme lieu de naissance du Canada. L'entente les engageait également à embellir le berceau de la Confédération et à concevoir un plan d'action conjointe visant la commémoration et l'interprétation de l'événement.

C'est également le 3 décembre 1990 que le Premier ministre créait la Commission du berceau de la Confédération, organisme bénévole dont la province devait assurer la dotation en personnel et le soutien administratif. Le mandat de la Commission était de concevoir le plan d'action requis par l'entente, de présenter un rapport d'étape le 1er juillet 1991, puis un rapport final, le 1er octobre 1991.

Le rapport d'étape présenté au Premier ministre par la Commission proposait la création d'un nouvel organisme chargé d'exploiter le thème de la Confédération. Le rapport exposait également le rôle et les obligations de ce nouvel organisme tout en suggérant certaines sources possibles de soutien, en vue de la mise en valeur de la région ainsi que de la programmation des activités.

Le rapport d'étape a ensuite été rendu public, comme base de discussion et de consultation. Ce sont les réactions à ce rapport, ainsi que les résultats de recherches plus approfondies et de nouvelles délibérations de la Commission qui forment la trame du présent rapport final. La Commission a été impressionnée par les solides appuis qu'a manifestés le public, tant pendant les consultations que de manière spontanée. Elle a pleine confiance en l'existence de la volonté nécessaire à une collaboration qui permettra de remplir la promesse que représente le berceau de la Confédération pour le pays comme pour la province.

Projet du berceau de la Confédération : mission et mandat

Il s'est déjà fait beaucoup pour mettre en valeur et à l'honneur le lieu de naissance du Canada. Depuis plus d'un quart de siècle, en effet, le Centre des arts de la Confédération entretient la vie culturelle de la ville, de la province et du pays. Des propriétés de toute la région ont été restaurées et embellies grâce aux efforts déployés par les habitants et les gens d'affaires, efforts soutenus, dans le centre historique de la ville, par le programme Rues principales de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine. Ces accomplissements sont couronnés par les travaux de restauration judicieuse et très appréciés de Province House, réalisés par Parcs Canada. Des progrès ont été accomplis également dans les travaux entrepris pour accroître la sécurité des lieux riverains et aménager les terres qui s'y trouvent. Cette zone constitue

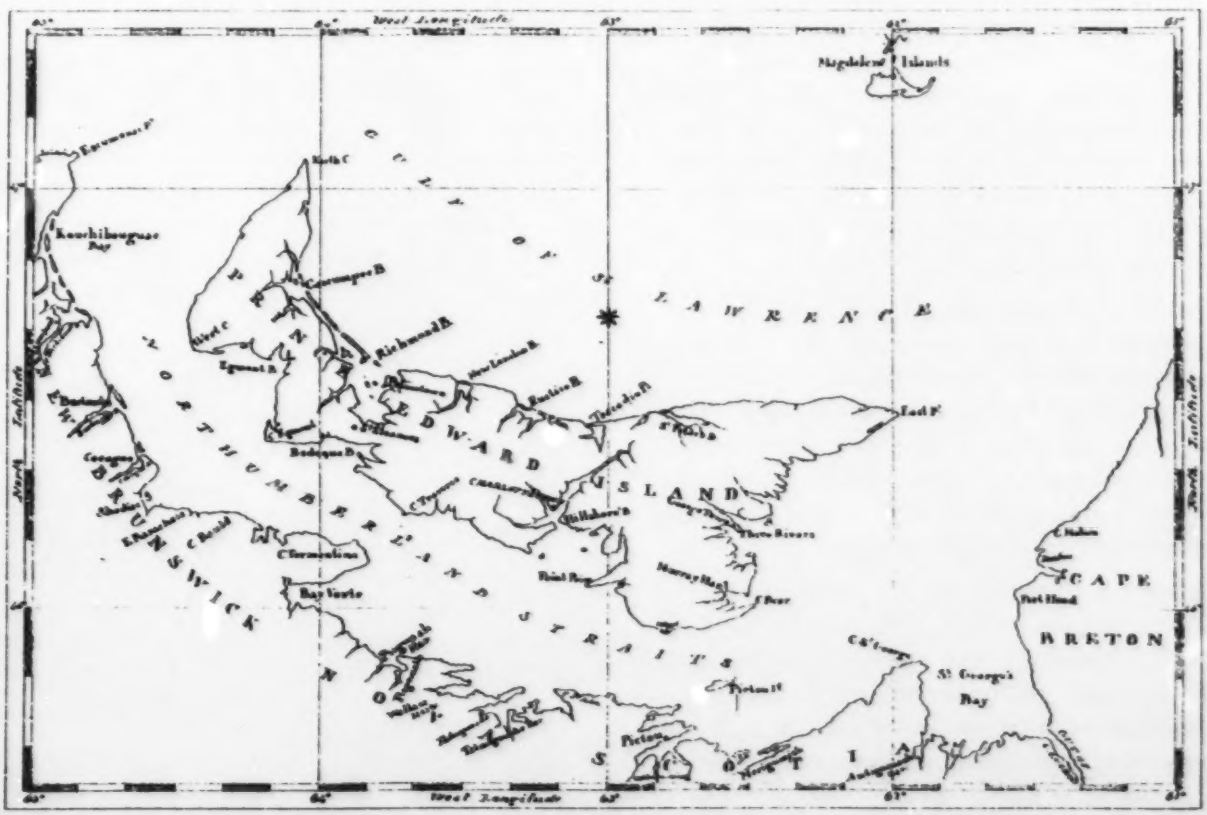

Charles Tupper, Nouvelle-Écosse

l'élément clé du projet du berceau de la Confédération. Hors du centre, les travaux d'aménagement essentiels à une présentation intégrée et au développement de la région du berceau de la Confédération ainsi qu'à la mise en oeuvre de certains aspects des plans sont déjà en cours et progressent rapidement.

La Commission applaudit ces succès et croit qu'il est possible de s'en inspirer pour poursuivre dans cette même voie :

- Nous devons travailler de concert à accroître l'incidence et la valeur des efforts et des activités actuellement déployés.
- Nous devons protéger les ressources précieuses menacées de la région visée - tant en ce qui concerne le patrimoine que le milieu naturel.
- Nous devons mettre en valeur le cadre du berceau de la Confédération, non seulement le centre historique de la ville, mais également toute la région.
- Nous devons chercher à mettre sur pied plusieurs installations majeures ainsi qu'une gamme d'activités dédiées à la compréhension, à l'interprétation et à la célébration de la Conférence de Charlottetown ainsi que de l'évolution subséquente du Canada.
- Nous devons sensibiliser davantage les Canadiens à l'importance de la région de Charlottetown, à titre de berceau de la Confédération, comme lieu privilégié pour comprendre la nation et la citoyenneté canadiennes.

Comme elle l'écrivait déjà dans son rapport d'étape et comme l'ont fait ressortir les discussions et recherches subséquentes:

La Commission est persuadée que la meilleure façon d'atteindre ces objectifs est de créer un nouvel organisme consacré à leur réalisation et travaillant en vertu d'une stratégie intégrée.

La mission et le mandat que suggèrent la Commission pour cet organisme sont exposés ci-dessous; ils sont suivis d'un résumé de la stratégie en question. Enfin, le document énonce les obligations, les pouvoirs et la structure de l'organisme tels que les propose la Commission, compte tenu de la stratégie ébauchée.

La Commission recommande que l'organisme ait pour mission :

> De préserver et de mettre en valeur les ressources historiques, culturelles et écologiques du Berceau de la Confédération, ainsi que de les offrir à tous les Canadiens, afin de stimuler et de renforcer l'unité et l'entente au sein du pays.

La Commission souligne ici la contribution des nombreux organismes compétents qui exploitent déjà activement le thème de la Confédération. Elle recommande à cet égard que le nouvel organisme exécute son mandat par l'intermédiaire des organes existants, dans la mesure du possible. En d'autres termes, le nouvel organisme doit chapeauter les

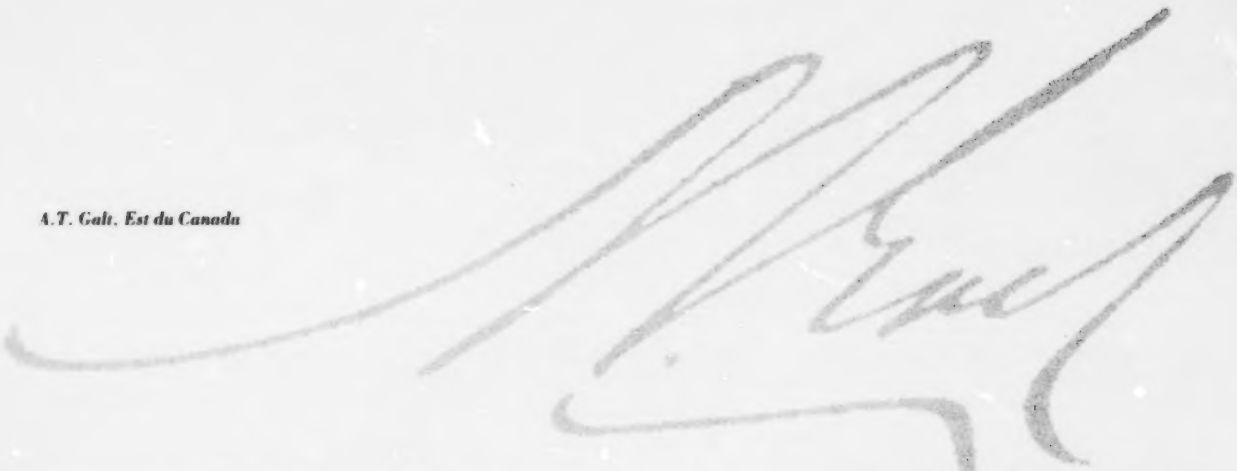

A.T. Galt, Est du Canada

organismes existants plutôt que de participer activement à la mise en oeuvre du projet. Compte tenu de ce principe, la Commission propose un mandat à quatre volets : le premier en rapport avec le patrimoine, le deuxième avec la culture, le troisième avec l'aménagement et le dernier avec la promotion.

La Commission recommande que le mandat de coordination ou d'exécution de l'organisme au sein de la région de Charlottetown soit :

- ***la commémoration et l'interprétation de la Conférence de Charlottetown ainsi que de l'évolution de la fédération canadienne;***
- ***la célébration des origines et de l'identité ainsi que de la citoyenneté canadiennes, par l'expression culturelle;***
- ***la préservation et la mise en valeur du cadre particulier du berceau de la Confédération, avec insistance particulière sur les ressources du patrimoine, l'architecture urbaine, l'équipement ainsi que les principales voies de circulation automobile et piétonnière;***
- ***la sensibilisation des Canadiens face au rôle et à l'importance de la région de Charlottetown au titre de berceau de la Confédération, et la stimulation de leur appréciation de ces valeurs.***

Ces quatre composantes se renforceront l'une l'autre grâce à une planification et à une exécution intégrées, contribuant ainsi à l'unité et à la bonne entente des Canadiens à l'échelle nationale, un tout plus grand que la somme de ses parties. Chacune de ces composantes fera ci-dessous l'objet d'un examen détaillé.

Le mandat relatif aux ressources du patrimoine

Le mandat relatif aux ressources du patrimoine forme l'essence de la mission de l'organisme. La Conférence de Charlottetown, tenue en 1864, est en effet la raison d'être du projet appelé «Berceau de la Confédération» et du travail de la Commission. Les trois autres composantes ont pour but de rehausser et de renforcer l'incidence des programmes et établissements mis sur pied afin de mettre en valeur toutes les ressources du patrimoine de la Confédération.

L'exploitation du thème de la Confédération doit s'étendre au-delà des programmes liés à la Conférence elle-même pour explorer les origines et le contexte sociaux et politiques de la Confédération, de même que l'évolution politique et constitutionnelle subséquente du Canada.

Déjà, certains éléments clés de ces thèmes sont en place; citons Province House, les populaires reconstitutions de la rencontre des Pères de la Confédération et les visites à pied guidées dans le centre historique de la ville. On peut et on doit faire davantage pour mettre en valeur et raconter l'histoire de la Confédération. La Commission perçoit la nécessité d'exploiter un éventail intégré d'installations et d'établissements rassemblés au

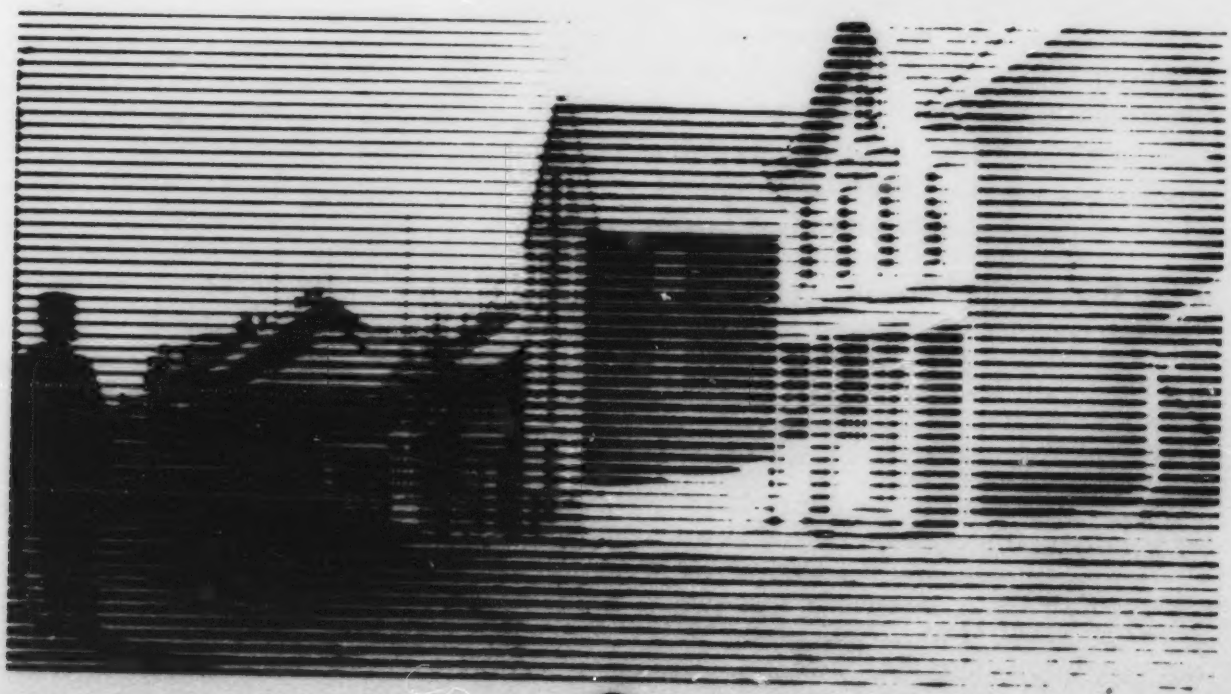

coeur du centre historique de la ville, mais rayonnant également dans la grande région de Charlottetown.

La Commission croit que l'essentiel de son mandat, en ce qui a trait aux ressources du patrimoine, est d'offrir aux Canadiens la possibilité d'en apprendre davantage sur leur pays et, partant, de renforcer leur sentiment d'appartenance au pays. L'exécution de ce mandat devrait permettre à la région de Charlottetown, dont le cadre et les trésors historiques sont remarquables, de devenir l'un des principaux centres éducatifs du pays.

Pour faciliter la réalisation de ce potentiel :

La Commission recommande que la région de Charlottetown devienne l'hôte permanent d'un nouvel organisme d'ampleur nationale: le Centre d'études canadiennes, dédié à l'interprétation et à la compréhension du Canada.

Le Centre sera axé simultanément sur l'histoire politique contemporaine du pays, sur ses structures, ses caractéristiques et ses défis actuels, ainsi que sur ses perspectives d'avenir. Le Centre devrait offrir, entre autres ressources, une bibliothèque et des archives consacrées aux domaines d'étude qui y seront à l'honneur.

Le Centre lui-même pourrait être un établissement de recherche, d'étude et de haut savoir. La Commission a d'ailleurs été surprise d'apprendre qu'il fallait aller aux États-Unis pour faire un doctorat en études canadiennes. Le Centre pourrait redresser cette situation en se posant comme chef de file dans le domaine des études canadiennes, tout en créant un climat de découverte et d'excellence intellectuelles propice au développement de l'aspect plus vaste du thème du berceau de la Confédération que sont les activités éducatives. Le Centre devrait être secondé par une gamme de projets éducatifs touchant à divers aspects des études canadiennes, de portée et de degré différents, qui soient offerts par l'intermédiaire de diverses voies d'apprentissage à tous les groupes d'âges.

À ce titre, le Centre aurait une incidence considérable sur l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard; l'Université devrait d'ailleurs jouer un rôle primordial dans l'évaluation et la mise en oeuvre de la proposition. Le Collège Holland devrait également jouer un rôle majeur dans le développement et l'application des aspects du projet du berceau de la Confédération liés aux programmes éducatifs. Les groupes bénévoles ainsi que le secteur privé auront aussi des rôles importants. La mission de l'organisme serait donc d'amorcer des projets, de coordonner les activités et de soutenir ces divers organismes et groupes.

La Commission perçoit aussi la nécessité d'améliorer les services d'interprétation des origines et du contexte social de la Confédération dans toute la région. Le riche parc d'édifices et de lieux historiques de la région offre de nombreuses possibilités et cadres d'interprétation de la vie à l'époque de la Confédération et d'éléments économiques tels le rôle changeant des groupes culturels, l'incidence de l'industrie du transport et d'autres facteurs encore. La Commission est

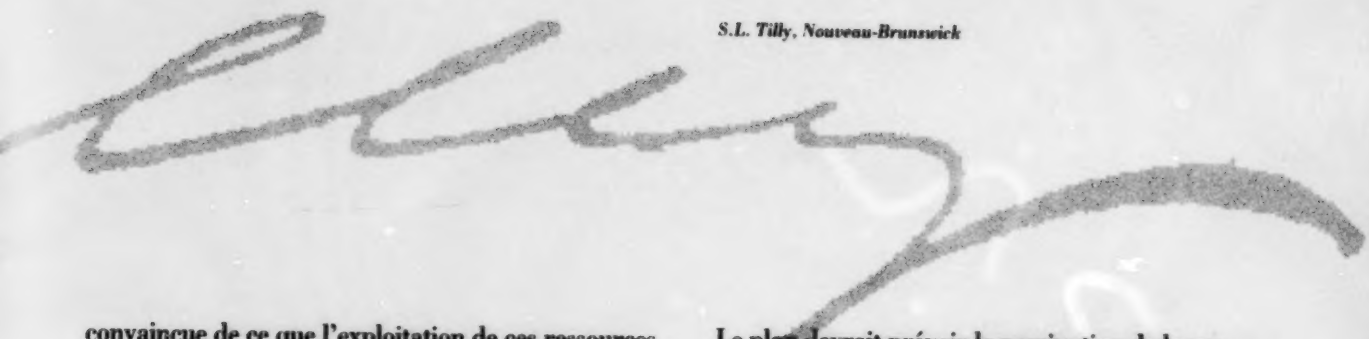

S.L. Tilly, Nouveau-Brunswick

convaincue de ce que l'exploitation de ces ressources patrimoniales offre d'énormes possibilités d'expérimentation qui permettront aux Canadiens de mieux comprendre et d'apprécier leur histoire.

Nous recommandons d'accorder priorité à la création d'un parc historique consistant en un réseau de lieux et d'installations dispersés dans toute la région.

La rue Great George est en elle-même l'axe du berceau de la Confédération, puisqu'elle relie Province House et le Centre des arts de la Confédération au port. Sa restauration et sa mise en valeur, déjà entreprises, doivent se poursuivre avec soin et intelligence. Au bout de la rue Great George se trouve le lieu de débarquement des Pères de la Confédération. La Commission souligne ici le travail de la Charlottetown Area Development Corporation (*société d'aménagement de la région de Charlottetown*), qui a acquis le lieu, devenu depuis dépôt de réservoirs d'essence, et lui a redonné son ancienne vocation. Ce lieu essentiel à l'histoire mérite bien le mieux que le Canada puisse faire.

La Commission recommande que l'organisme s'occupe de dresser un plan, en consultation avec d'autres gouvernements et groupes intéressés, en vue de la mise en valeur de la rue Great George et du lieu de débarquement.

Le plan devrait prévoir la nomination de la rue Great George comme lieu historique national.

À l'est du lieu de débarquement des Pères de la Confédération, les terres où jadis roulait le train attendent une nouvelle vocation. La Commission croit qu'une bonne portion de ces terres conviendrait fort bien au développement de divers aspects du thème du berceau de la Confédération et à l'installation d'équipement destiné aux visiteurs ainsi qu'aux habitants de la région de Charlottetown.

En conséquence, la Commission recommande que la province entame des négociations avec le gouvernement fédéral pour obtenir que les anciennes terres du chemin de fer situées sur le bord de l'eau, ainsi que les emprises du chemin de fer dans toute la région soient consacrées à l'exploitation et au soutien du thème du berceau de la Confédération.

La résolution de cette question en 1992, année du 125e anniversaire de la Confédération, serait un juste hommage au Canada et au lieu où il est né. Cet aboutissement servirait aussi à reconnaître le rôle qu'a joué le chemin de fer dans la formation de la Confédération et, surtout, pour l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération.

La Commission suggère en outre quelques façons d'utiliser ces terres, au cas où le résultat des

négociations serait favorable. L'aménagement devrait d'abord assurer la protection des espaces verts et de zones piétonnières, ainsi que le dégagement de perspectives sur le port. Il devrait en outre tenir compte des répercussions de l'aménagement des terres riveraines sur les zones avoisinantes de la ville. L'aménagement devrait aussi veiller à faciliter l'accès en voiture aux environs du centre-ville, tout en réduisant au minimum le flot de circulation au centre même. Ces principes suggèrent donc d'aménager des parcs de stationnement à l'est des deux importants édifices historiques du port, soit la station de chemin de fer et le hangar à wagons. Ces bâtiments peuvent en effet contribuer beaucoup à l'interprétation du thème de la Confédération et du patrimoine de la région.

La Commission reconnaît aussi l'importance d'une certaine exploitation commerciale (vente au détail et autre), pourvu qu'elle soit faite avec soin et dans le respect du thème choisi et si elle favorise les arts, l'artisanat, ainsi que le souvenir de la Confédération et du berceau de la Confédération. Elle pourrait aussi inclure des restaurants. La composante artistique et artisanale pourrait être présentée comme une pépinière d'entreprises, combinant studios et emplacements de commerce au détail à des installations et des ressources de soutien destinées à de nouvelles entreprises commerciales du domaine culturel.

Reconnaissant qu'un Canadien sur dix présente une incapacité, la Commission recommande que toutes les installations et équipements liés au projet du berceau de la Confédération soient conçus ou rénovés de façon à en faciliter l'accès.

Ces concepts, s'ils sont mis en application, pourraient donner lieu à la création d'un complexe d'installations et d'établissements dont chacun contribuerait à l'incidence et à la visibilité des autres pour guider le visiteur au coeur du berceau de la Confédération, à savoir Province House et le Centre des arts de la Confédération. Parcs Canada s'emploie actuellement à la conception d'un nouveau plan de services destiné à renforcer et à diversifier les services d'interprétation qu'on trouve dans Province House à l'égard de la Conférence de 1864.

La Commission recommande que l'organisme dont elle propose la création ainsi que toute activité de mise en oeuvre devant précéder sa création, contribuent à la conception du plan en question, de façon à promouvoir l'intégration globale du projet.

Le rôle du Centre des arts sera abordé plus en détail dans la partie suivante du présent rapport.

Les recommandations qui précèdent soulignent le rôle du centre-est du quartier du port dans le projet du berceau. La Commission croit que l'aménagement devrait d'abord viser les zones mentionnées ci-dessus afin de constituer un

Andrew Archibald Macdonald, Île-du-Prince-Édouard

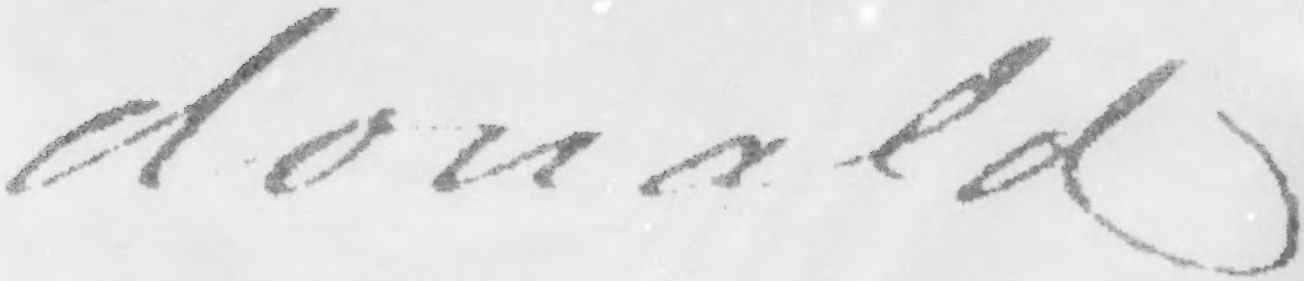

complexe d'installations intégrées. La Commission prévoit aussi, à long terme, l'aménagement de la zone ouest du port. Ce projet entraîne toutefois la conversion des terres du fédéral consacrées à la défense, la création d'un lien maritime avec le lieu historique national de Fort Amherst-Port La Joye ainsi que l'amélioration des voies piétonnières et des ressources éducatives du parc Victoria.

Ces aménagements devraient constituer le coeur d'un réseau de lieux et d'installations historiques irradiant dans toute la région. De l'avis de la Commission, voici les composantes majeures de ce réseau:

- L'avenue University et la rue Great George, au nord de Province House, continueront fort probablement d'être les portes d'entrée du coeur du berceau de la Confédération. Le cimetière historique de l'avenue University offre aussi d'excellentes possibilités d'interprétation.
- Les quartiers Ravenwood et Ardgowan, à Parkdale, constituent de remarquables exemples de résidences et de terrains historiques; ils sont liés de près aux événements ayant entouré la Confédération. Il conviendrait d'explorer les possibilités d'aménagement supplémentaire de ces lieux en vue d'interpréter le contexte social de la Confédération.
- C'est à Sherwood que se trouvait jadis la maison de sir George Coles. Il serait bon de réaliser le potentiel archéologique et éducatif du lieu.

Les activités et établissements proposés ci-dessous constitueraient donc la base d'un éventail de projets destinés à commémorer, à célébrer et à interpréter le thème du berceau de la Confédération. La Commission croit que d'une manière générale, c'est par l'intermédiaire d'organismes publics, de groupes bénévoles et d'entreprises qu'on pourrait le mieux atteindre cet objectif. L'organisme qu'elle propose de créer serait un déclencheur, ainsi qu'une source d'expertise, d'orientation et de soutien.

À cet égard, la Commission confirme les principes qu'elle a déjà exposés dans son rapport d'étape quant à la programmation des activités :

- Les activités ne doivent pas être limitées à la Conférence de 1864, mais aborder son contexte social ainsi que les événements qui l'ont précédée et suivie, afin d'assurer la représentation et l'intérêt des groupes et des régions qui n'étaient pas à la Conférence, par exemple, les groupes culturels, les autochtones, les gens de l'Ouest du Canada.
- Les activités doivent être organisées par des partenariats entre l'organisme à créer, le secteur commercial, les industries de la culture et des groupements d'habitants de l'Île.
- Les activités et les communications doivent être offertes dans les deux langues officielles.
- Les programmes et les services doivent être liés à l'éventail global des attractions et des programmes destinés aux visiteurs qui n'ont pas directement trait au thème du berceau de la Confédération si l'on veut que le tout produise un effet et des avantages maximaux. Il faudra, à cet égard, établir des liens particuliers entre les activités

éducatives portant sur le thème du berceau de la Confédération et le réseau des musées provinciaux et locaux, où sont exposés les éléments du patrimoine distinctif de l'Île-du-Prince-Édouard.

- Les projets, programmes et services, qu'ils soient de nature commerciale ou autre, devront respecter l'exactitude des faits et le bon goût. Ils devront être cohérents et de qualité.

Pour que ce principe soit respecté,

la Commission recommande de confier au nouvel organisme les responsabilités suivantes:

- L'organisme devra dresser l'inventaire des projets en cours et des zones visées afin de coordonner le tout. Le travail de la Commission constitue les premières étapes de cette tâche. Le tout devrait être suivi d'efforts concertés et, peut-être, de la réaffectation des rôles et des obligations.
- L'organisme devrait également soutenir la conception de nouveaux programmes propres à commémorer, célébrer ou interpréter le thème de la Confédération. L'annexe un résume certaines des idées très valables qui ont été transmises à la Commission lors des consultations ou spontanément, par le grand public. La Commission considère comme essentiel de prévoir, outre le financement des activités organisées à l'interne, les subventions de démarrage des projets externes. À long terme, l'organisme devrait chercher à constituer une fondation dont le but serait de financer les activités non commerciales.
- L'organisme lui-même devrait fonctionner dans les deux langues officielles et promouvoir l'utilisation des deux langues officielles par les autres organismes participant à la programmation des activités relatives au thème du berceau de la Confédération. Pour atteindre ces objectifs, il faudra plaider, inciter, informer sur les ressources bilingues et assujettir le financement des projets au respect des exigences de bilinguisme.
- L'organisme devrait contribuer au développement de connaissances d'expert, à Charlottetown, sur la Conférence de 1864 et sur les événements connexes, en plus d'agir comme point de contact initial chargé de répondre aux demandes relatives au berceau de la Confédération.
- L'organisme devrait obtenir les droits d'auteur sur les images liées au berceau de la Confédération et veiller à ce que ces images soient utilisées constamment sur les panneaux de signalisation, sur les produits de vente au détail, sur les programmes, dans les annonces, etc. L'octroi de licences d'exploitation de ces images constituerait l'assiette du revenu de l'organisme.
- L'organisme devrait concevoir des normes de qualité ainsi qu'un logo lié au thème du berceau de la Confédération, puis réserver l'utilisation du logo aux seuls organismes qui satisferont aux normes établies.

Thos Darcy McGee, Est du Canada

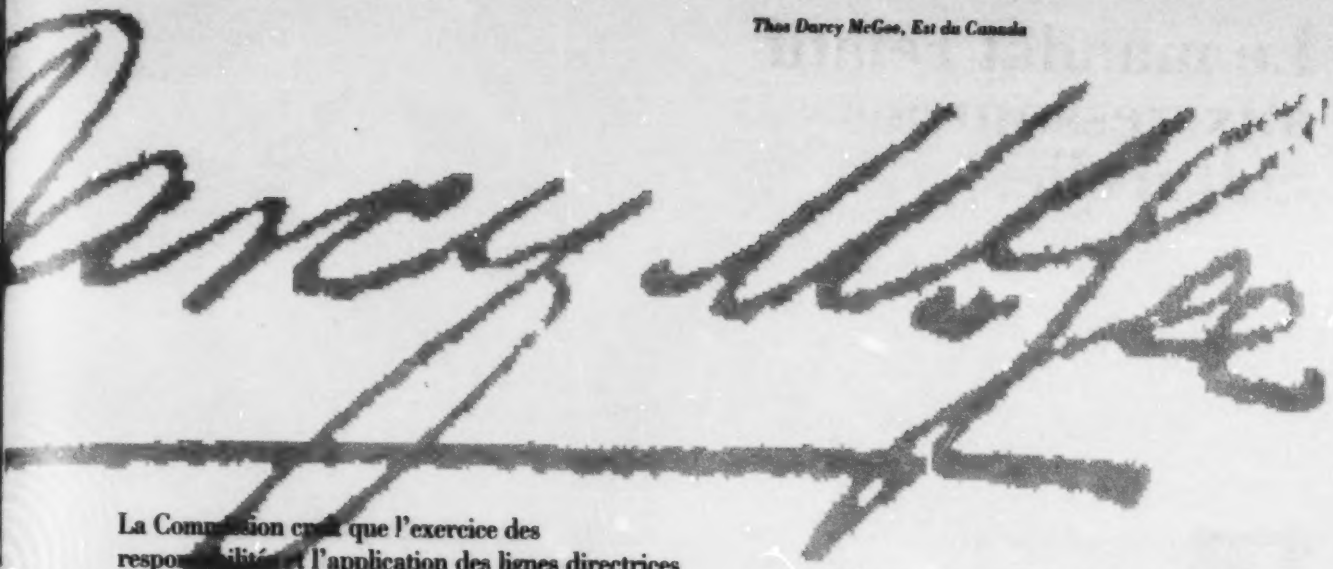

La Commission croit que l'exercice des responsabilités et l'application des lignes directrices exposées ci-dessus permettront à l'organisme de mener à bien une programmation qui, combinée aux installations et établissements également proposés plus haut, assureront une meilleure commémoration et interprétation des origines et de l'évolution du Canada.

Le mandat relatif aux ressources culturelles

Les arts de la scène et les arts visuels constituent un mode d'expression très usité, grâce auquel le thème du berceau de la Confédération peut être honoré et compris comme il se doit. La Commission croit que le Centre des arts de la Confédération a un rôle essentiel à jouer en ce domaine et qu'il doit être un des principaux partenaires du projet.

Le Centre des arts de la Confédération a été créé en 1964 comme centre national, afin de commémorer les rencontres des Pères de la Confédération et d'honorer leur mémoire. La contribution du Centre au fil des ans comme chef de file dans le domaine des arts visuels et des arts de la scène est considérable. À l'heure actuelle, le conseil d'administration et les gestionnaires du Centre envisagent de suivre de nouvelles orientations afin de mieux exécuter le mandat de l'établissement. Bien entendu, une partie de ce mandat, comme on le soulignait plus haut, ressemble au mandat du vaste projet de commémoration du berceau de la Confédération. La Commission croit que l'harmonisation de ces deux éléments profiteraient aux deux organismes et éliminerait le risque de confusion ou de répétition.

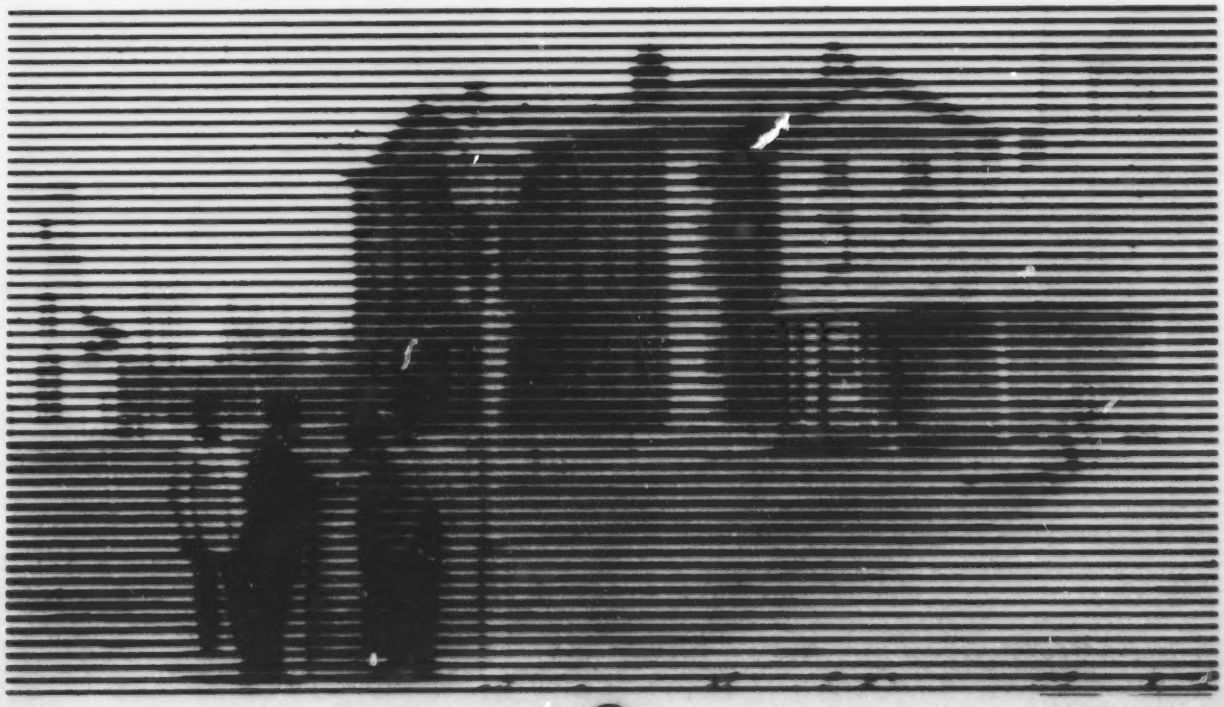

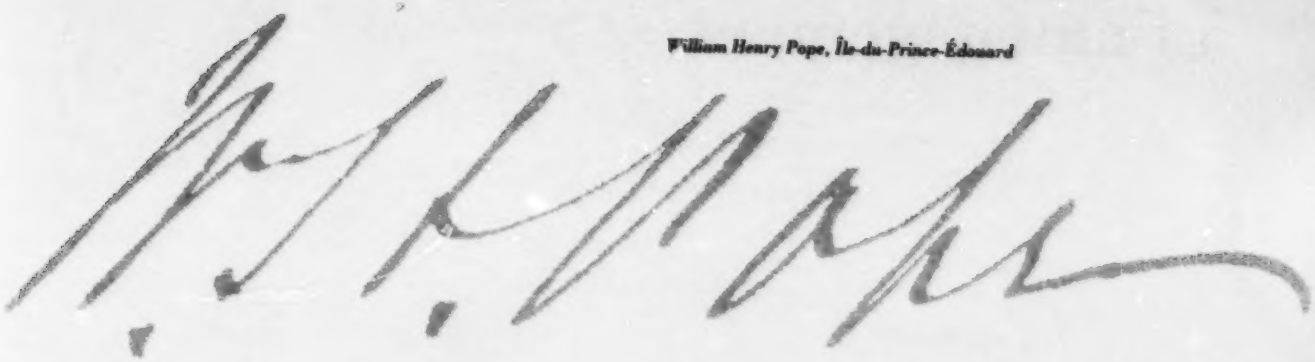

William Henry Pope, Île-du-Prince-Édouard

En conséquence, la Commission recommande que le Centre des arts de la Confédération devienne partie intégrante mais distincte du projet global de commémoration du berceau de la Confédération.

Le Centre de la Confédération pourrait conserver son identité et son rôle distinctifs pour ce qui touche les arts visuels et les arts de la scène. Ce rôle serait même élargi et augmenté par la programmation d'activités plus directement liées au patrimoine relatif à la Confédération et intégrées au plan à long terme de l'organisme spécial. Le conseil d'administration du Centre des arts de la Confédération pourrait être intégré à celui de l'organisme. Le conseil de direction de l'organisme pourrait être formé d'un certain nombre de directeurs du Centre. Il pourrait par ailleurs y avoir un conseil formé de représentants de la collectivité et lié au conseil de l'organisme, qui guiderait le fonctionnement du Centre.

Le Centre des arts de la Confédération offre des ressources dont la Commission croit qu'elles peuvent grandement contribuer au succès du projet du berceau de la Confédération, y compris en matière de gestion et du compétences artistiques; il est en effet situé dans un édifice et dans un emplacement exceptionnels, il présente une collection remarquable d'oeuvres et d'objets d'arts et il jouit d'une notoriété nationale. La Commission croit donc que la participation du Centre au projet renforcerait la position de ce dernier, diversifierait ses activités, accroîtrait ses ressources et permettrait de confirmer et de renouveler son mandat qui est d'honorer la mémoire des Pères de la Confédération.

Si le Centre de la Confédération a un rôle prépondérant à jouer dans l'élément artistique de la commémoration du berceau de la Confédération, la Commission croit que d'autres secteurs de la collectivité pourront apporter une contribution substantielle. Au cours d'une consultation, par exemple, des représentants du Carrefour de l'Isle-Saint-Jean, établi dans Hillsborough Park, ont suggéré que leur organisme devienne le centre d'accueil des visiteurs francophones au berceau de la Confédération.

La Commission considère que cette initiative comblerait à merveille une lacune actuelle à cet égard, dans la région, et recommande donc que l'organisme prête assistance au Carrefour dans la prestation de ce rôle. Le Carrefour pourrait entre autres accueillir les spectacles de langue française.

La Commission croit aussi que le projet relatif au berceau de la Confédération peut tirer avantage de l'expression du caractère culturel distinctif de l'Île-du-Prince-Édouard, tout en y contribuant. À cette fin, il conviendrait d'établir des liens solides, en partie par l'intermédiaire du Centre des arts de la Confédération, entre, d'une part, le projet relatif au berceau de la Confédération et, d'autre part, les organismes, établissements et activités culturels et artistiques de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le mandat relatif à l'aménagement

Rendre le cadre digne du thème» est une idée qui est souvent et puissamment ressortie des recherches et des consultations menées par la Commission afin de déterminer le rôle de l'organisme dont elle recommande la création. Voici les éléments proposés à cette fin.

- Protéger et restaurer impérativement le cachet historique de Charlottetown et le parc régional de bâtiments historiques afin d'assurer le succès du projet global.
- Aménager et mettre en valeur les principales voies de circulation automobiles et piétonnières afin de régulariser la circulation des habitants et des visiteurs vers et dans la ville, ainsi que de donner une impression positive de la région de Charlottetown. L'étude préalable, intitulée *First Impressions* est un très bon point de départ.

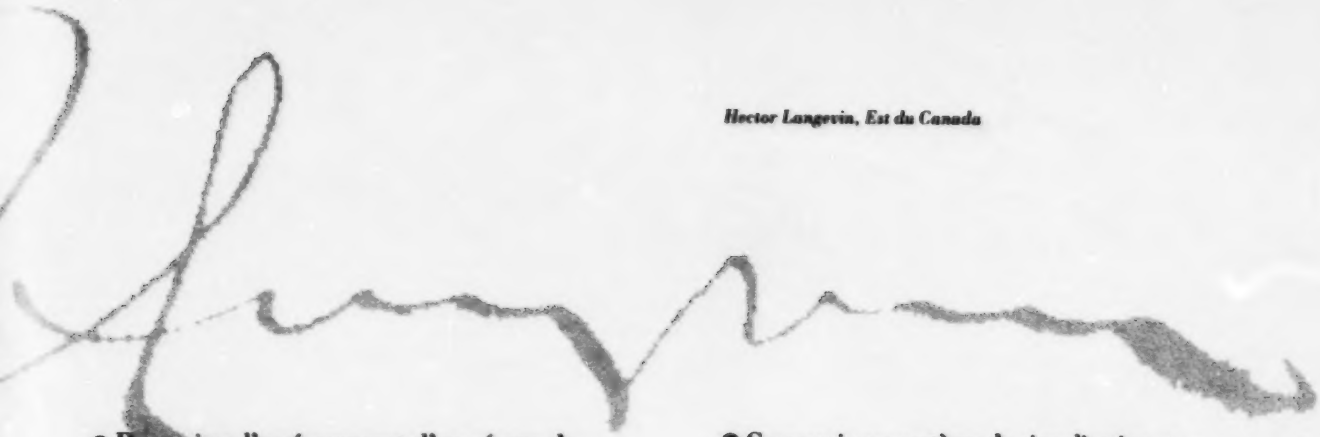

Hector Langevin, Est du Canada

- Poursuivre l'aménagement d'un réseau de sentiers pédestres comme le propose l'étude intitulée *Routes to Nature and Health*. Ce projet mettrait en valeur le milieu naturel de la région comme attrait offert à tous les habitants et visiteurs; il permettrait de relier et d'intégrer toutes les ressources historiques et culturelles de la région.

La Commission appuie la recommandation de l'étude voulant que le centre d'accueil et d'administration du réseau soit situé à Wright's Creek, dans East Royalty.

- L'embellissement de la région de Charlottetown profitera tant aux habitants qu'aux visiteurs. Les accomplissements remarquables du Charlottetown Area Beautification Program (*programme d'embellissement de la région de Charlottetown*), tout comme ceux des groupes et des individus, doivent être appuyés et multipliés par le travail de l'organisme. Ainsi, la Commission note que les réserves régionales considérables d'arbres centenaires doivent être rajeunies par une plantation intensive.

La Commission recommande de «reverdir» le berceau de la Confédération, considérant ce projet d'ordre écologique approprié aux célébrations du 125e anniversaire de la Confédération.

- Concevoir un système de signalisation et d'orientation dans les deux langues officielles, afin de guider le visiteur dans la région du berceau de la Confédération. La signalisation doit toutefois tenir compte de l'identité distincte de chaque municipalité. Étant donné que la plupart des visiteurs arrivent de l'ouest, il serait bon que le centre d'accueil se trouve à West Royalty.

- Aménager des installations et de l'équipement pour assurer le confort et la sécurité des visiteurs, tant ceux de la province que ceux de l'extérieur.

Tout en considérant comme essentiel que l'organisme puisse planifier l'exploitation du thème du berceau de la Confédération, la Commission reconnaît que les municipalités sont les ultimes responsables et qu'elles ont donc le pouvoir de planifier les programmes qui touchent leur propre territoire. La Commission croit également que ces rôles sont compatibles et que tous peuvent travailler de concert. Il n'est ni nécessaire ni souhaitable que l'organisme assume un rôle de planification régionale globale, puisque ses objectifs en matière de planification ne touchent qu'une petite portion du territoire de la région.

La Commission recommande que l'organisme exécute son mandat en usant de moyens sélectifs et ciblés, afin d'influer sur l'aménagement et de faciliter la collaboration entre les municipalités.

À l'heure actuelle, une grande part de la planification régionale se fait dans les limites d'un cadre législatif provincial, qui comprend la Planning Act (*Loi sur l'aménagement du territoire*) et la Highway Advertisement Act (*Loi sur la publicité le long des routes*). Le projet de loi intitulé Heritage Places Protection Act (*Loi sur la protection du patrimoine*) va combler une lacune considérable de ce cadre législatif. Il est donc, de l'avis de la Commission, essentiel à la conservation des ressources du patrimoine rassemblées au berceau de la Confédération.

La Commission appuie fermement ledit projet de loi et presse le Parlement de l'adopter, compte tenu toutefois des amendements ci-dessous.

La Commission croit que l'organisme dont elle propose la création constitue un moyen de déléguer certains des pouvoirs et des responsabilités de la province à la région de Charlottetown, afin d'accroître le contrôle exercé au niveau local et d'adapter les démarches choisies au rôle unique de la région de Charlottetown au sein de la province.

Par conséquent, la Commission recommande que:

- ***Le comité législatif qui s'emploie actuellement à réviser la Heritage Places Protection Act (Loi sur la protection du patrimoine) étende la disposition permettant de déléguer les pouvoirs que confère la loi en question aux organismes régionaux, comme celui que propose par la Commission.***

- ***Les modifications actuellement apportées à la Highway Advertisement Act (Loi sur la publicité le long des routes) contiennent une disposition similaire.***

La Commission note en outre plusieurs éléments de nature à contribuer au succès de la démarche proposée :

- La participation des municipalités à titre gratuit est essentielle au succès du projet. Les municipalités devraient guider l'exercice de ces pouvoirs par l'intermédiaire d'un conseil composé de représentants municipaux. Ce conseil serait, en retour, représenté au conseil du projet, comme nous le verrons plus loin dans le présent rapport.

- L'organisme devrait disposer de ressources et de connaissances d'experts lui permettant de conseiller les individus et les groupes, de concevoir des lignes directrices, des normes et des règlements types qui seraient ensuite soumis à l'examen des municipalités, du gouvernement provincial ou des deux, pour adoption éventuelle, ainsi que de dresser des plan de conservation, de restauration et de mise en valeur du milieu physique lié au thème du berceau de la

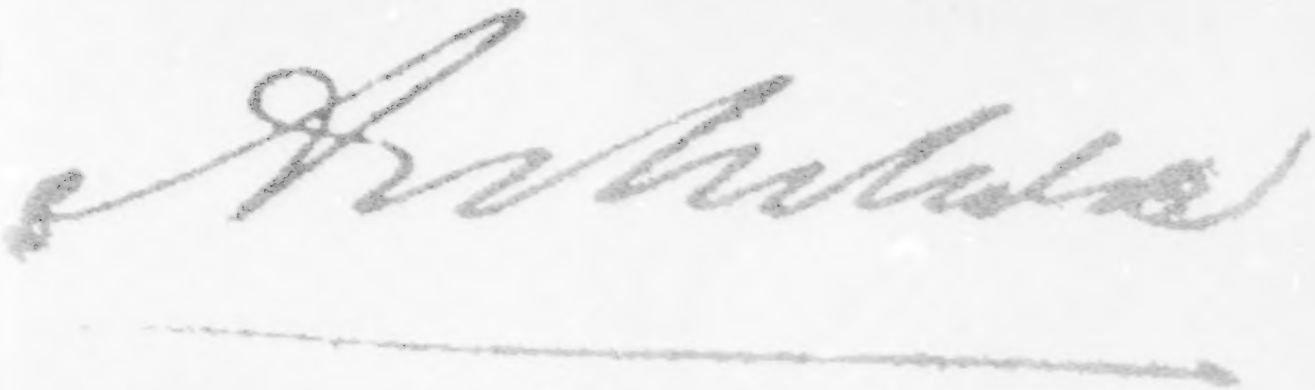

Confédération. Pour répondre à ce besoin, il est suggéré qu'à court terme, l'organisme demande au gouvernement et au secteur privé de lui prêter du personnel.

- L'organisme devrait susciter la compréhension et l'appréciation de l'importance et de la valeur de l'aménagement urbain et de la conservation du patrimoine, afin de renforcer l'appui du public envers ce type d'activités.
- L'organisme devrait collaborer avec les gouvernements fédéral et provincial afin de concevoir, à l'intention des propriétés de la Couronne, des plans d'aménagement qui mettent en valeur la qualité et l'harmonie de l'architecture urbaine et de l'environnement visuel ainsi qu'à mettre en valeur le thème du berceau de la Confédération. L'organisme devrait également disposer des moyens - considérables - de planifier l'aménagement de toute terre pouvant appartenir à la Couronne.
- L'organisme devrait enfin jouer un rôle prépondérant dans la recherche de l'appui du public et du secteur privé afin de mener à bien les activités d'amélioration et d'aménagement soulignés dans le présent rapport.

Le mandat relatif à la promotion

La Commission croit que les recommandations faites ci-dessus sont essentielles à l'exploitation réussie du thème choisi. Elles n'auront de véritable effet, toutefois, que si les Canadiens savent ce qu'est le berceau de la Confédération. Un certain nombre d'organismes s'adonnent déjà à des activités de promotion à l'échelle provinciale et dans la région de Charlottetown. Les efforts déployés au niveau provincial ne mettent toutefois pas l'accent sur la région du berceau, tandis que les initiatives locales sont décousues et disparates en ce qui concerne les thèmes exploités et les publics cibles. La Commission croit qu'une démarche intégrée aurait une plus grande incidence.

La Commission recommande qu'à court et à moyen termes, l'organisme lui-même évalue la connaissance et la perception qu'a le public du berceau de la Confédération. Elle souhaite qu'il repère les cibles prioritaires, en plus de concevoir et de mettre en oeuvre des stratégies destinées à rehausser la notoriété et l'image du berceau de la Confédération.

Ces recherches pourraient être incorporées à l'aménagement des installations ainsi qu'à la création d'attractions et d'activités. La tâche devrait être partagée avec les organismes communautaires et le secteur des affaires. Par ailleurs, outre les tentatives de communication habituelles, il y aura lieu de faire figurer l'image du berceau de la Confédération dans les publications éducatives et gouvernementales. L'organisme devrait également s'adonner à un certain développement organisationnel, dans l'optique, à long terme, de transférer cette responsabilité au secteur privé.

Structure de l'organisme

L'ébauche d'une structure organisationnelle appropriée à un organisme doté d'un rôle si complexe et si vaste pose un véritable défi. Il importe de le relever, toutefois, puisque le succès du projet repose en très grande partie sur la conception d'une structure qui soit rentable et efficace, mais qui représente également les nombreux intérêts en jeu.

La Commission reconnaît que les détails de l'organisation du conseil d'administration de l'organisme dépendront, entre autres, de l'identité des partenaires financiers, ainsi que du choix d'un cadre législatif, à savoir fédéral, provincial ou conjoint.

Elle recommande toutefois d'orienter la constitution du conseil en fonction des principes suivants :

- Le conseil doit conserver une taille malléable. La Commission suggère de le limiter à onze membres.
- Le caractère national du thème du projet et l'accent mis sur la participation de tous les

Canadiens exigent une forte représentation nationale. Il est suggéré de réserver cinq des onze sièges à ces représentants et de nommer les premiers membres parmi le conseil national de direction du Centre des arts de la Confédération.

- Si l'incidence du projet du berceau de la Confédération se fait sentir à l'échelle nationale, c'est tout de même dans l'Île-du-Prince-Édouard qu'elle sera le plus forte et ce, grâce à l'appui et à la participation des insulaires, exclusivement. C'est pourquoi le point de contrôle devrait être de niveau provincial. La Commission suggère pour ce faire d'assurer une représentation locale majoritaire, en désignant au conseil des représentants locaux et en faisant nommer le président ou la présidente par la province.
- Le fait de limiter la constitution de l'organisme à une petite taille tout en assurant sa collaboration avec d'autres organismes locaux impose de tenir compte d'un grand éventail d'intérêts divers dans la constitution de l'organe administratif de l'organisme. Il est donc suggéré de créer un réseau de comités sectoriels, dont chacun sera représenté par son président au conseil de l'organisme.
  - Un comité composé de représentants choisis par les conseils municipaux guiderait les activités d'aménagement et de conservation du patrimoine. La Commission suggère d'accorder un siège par municipalité, doté par le conseil municipal, le représentant de la municipalité de Charlottetown ayant double voix. Les membres du comité se choisiraient un président, qui siégerait au conseil général de l'organisme.
  - La planification des activités de l'organisme pourrait être confiée à un comité constitué de représentants du secteur des affaires, des industries de la culture et des organismes communautaires. Les nominations initiales pourraient être le fait des partenaires financiers et les nominations subséquentes, celui du conseil principal de l'organisme.
  - Si l'étendue des aménagements le justifie, il conviendrait de constituer un comité s'occupant particulièrement des aspects éducatifs de la programmation.

La Commission reconnaît que la dotation de l'organisme en personnel, bien plus que celle du conseil, dépend de la portée et des dimensions finales du projet. Ici encore, la Commission présente quelques principes directeurs de nature à orienter les décisions nécessaires.

La Commission réitère la recommandation voulant que dans la mesure du possible, l'organisme agisse comme déclencheur, coordonnateur ou courtier plutôt que comme maître d'oeuvre. L'organisme devrait chercher à exécuter son travail en profitant de l'expérience des autres ou en coordonnant les connaissances des autres. La collectivité, le secteur des affaires et les organismes du secteur public joueront un rôle essentiel dans la programmation des activités. La Charlottetown Area Development Corporation (*société d'aménagement de la région de Charlottetown*) ou les municipalités touchées

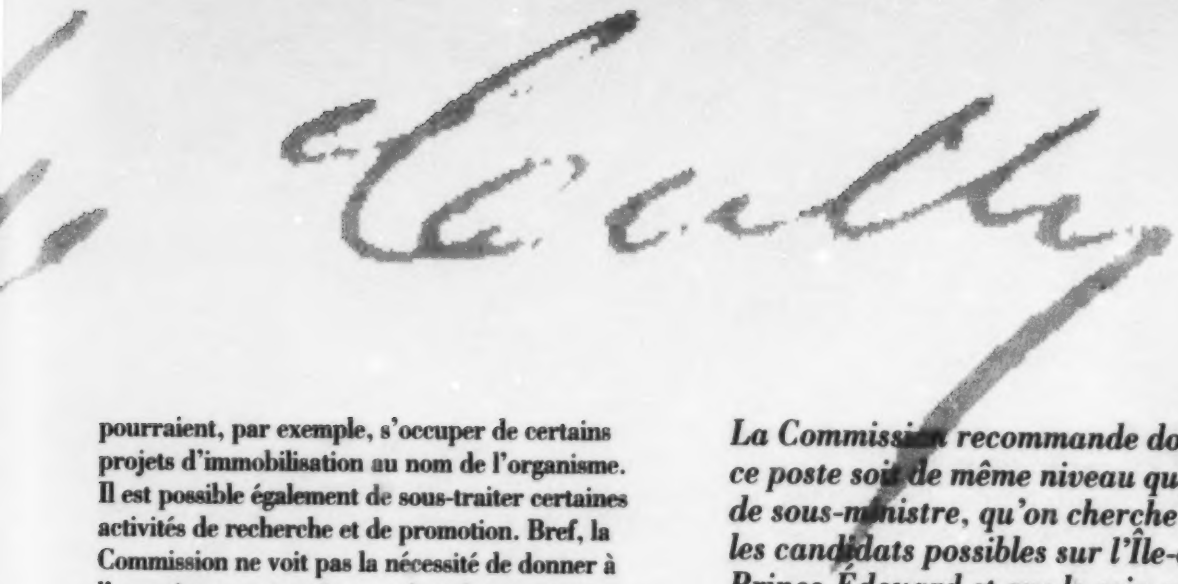

pourraient, par exemple, s'occuper de certains projets d'immobilisation au nom de l'organisme. Il est possible également de sous-traiter certaines activités de recherche et de promotion. Bref, la Commission ne voit pas la nécessité de donner à l'organisme en question une lourde organisation.

Il est un domaine, cependant, où les ressources humaines constituent un élément clé : celui de l'aménagement et de la préservation du patrimoine. En vertu de la recommandation faite plus haut, l'organisme devrait disposer des ressources et des connaissances d'experts nécessaires pour conseiller les planificateurs, ébaucher les normes, les lignes directrices et les règlements types ainsi que pour dresser les plans touchant la région du berceau de la Confédération. La Commission croit que la disponibilité de ces ressources au sein de l'organisme même favorisera l'intégration des travaux et préviendra les répétitions. À court terme, c'est-à-dire pendant la phase de mise en oeuvre, l'organisme pourrait tenter de mettre à profit les connaissances d'experts de même que les capacités d'aménagement et de conception des divers organismes fédéraux et provinciaux ainsi que des associations du secteur privé, en demandant que lui soit détaché le personnel ayant les compétences nécessaires. L'organisme pourrait chercher toutefois à se constituer un personnel permanent qui posséderait ces compétences d'experts.

La première personne placée à la tête de l'organisme aura un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des possibilités mentionnées dans le présent rapport.

La Commission recommande donc que ce poste soit de même niveau que celui de sous-ministre, qu'on cherche d'abord les candidats possibles sur l'Île-du-Prince-Édouard et que le soin apporté aux recherches témoigne de l'importance vitale du choix à exercer.

Mise en oeuvre

La Commission est convaincue de ce que la stratégie et les mesures recommandées dans le présent rapport, si elles sont mises en oeuvre, ajouteront considérablement aux avantages que peuvent tirer le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard du thème du berceau de la Confédération. Elle reconnaît toutefois qu'étant donné la complexité de la tâche, il faudra accomplir un travail considérable avant de pouvoir mettre la stratégie en oeuvre. Simultanément, la Commission considère que l'année 1992, puisqu'elle marque le 125e anniversaire de la Confédération, représente, par son symbolisme, une excellente occasion d'amorcer et de mener à bien les projets énumérés ci-dessus.

Dans la mesure où les recommandations de la Commission sont acceptées, il importe de prendre les moyens pour assurer leur développement et leur mise en oeuvre rapides.

La Commission presse donc à cette fin l'instauration d'un organe de coordination dès la soumission du présent rapport.

Les tâches initiales consistent à distribuer le rapport, à recueillir les commentaires du public et à décider de l'applicabilité et du bien-fondé des recommandations du rapport. Si le projet obtenait

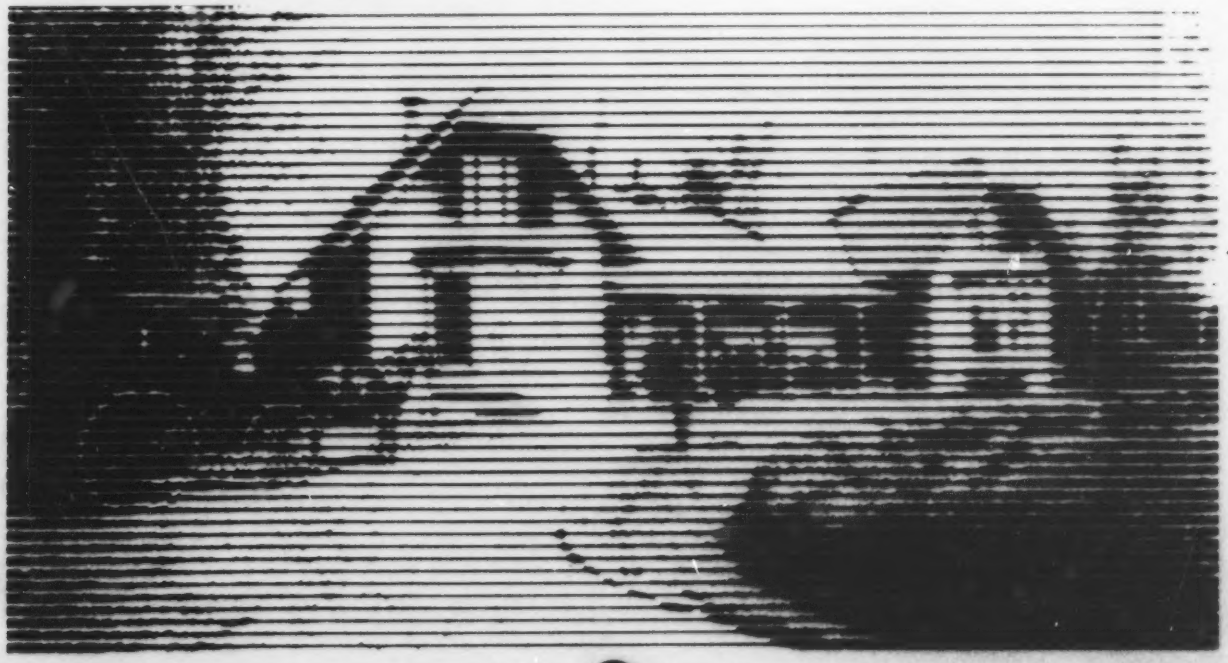

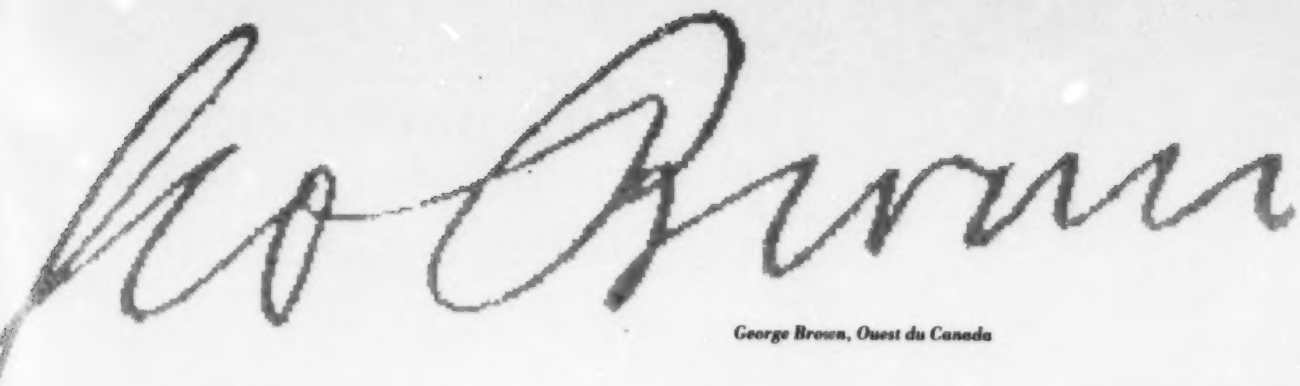

George Brown, Ouest du Canada

le feu vert, il faudra alors exécuter une série de tâches en parallèle:

- Déterminer la structure juridique de l'organisme, y compris le rôle du Centre des arts de la Confédération; ébaucher les lois nécessaires et les faire adopter. La Commission a évalué la valeur du cadre juridique provincial par rapport au cadre fédéral et conclut que les deux comportent des avantages et des inconvénients. Le choix dépend en grande partie d'autres facteurs, tel le financement, qui restent à déterminer.
- Trouver les partenaires qui assureront l'essentiel du financement de l'organisme et leur partager les responsabilités financières. Préparer le budget du financement de base de l'organisme et l'intégrer aux processus budgétaires des partenaires financiers fédéraux, provinciaux et municipaux.
- Trouver des sources possibles de financement des projets d'immobilisation énumérés dans le présent rapport et recueillir des appuis pour ces projets. La Commission prévoit que la plupart nécessiteront la participation d'un certain nombre de partenaires.
- Chercher des ressources en nature et des connaissances d'experts auprès des associations des secteurs public et privé, afin d'assurer la réalisation des projets et l'exécution des obligations jusqu'à ce que l'organisme soit en place.
- Discuter de l'affectation de certaines terres publiques à l'exploitation du thème du berceau de la Confédération.
- Dresser un plan pour la seconde étape de la mise en oeuvre, concernant la constitution du conseil, la dotation de l'organisme en personnel, l'ébauche d'une structure administrative, l'installation de l'organisme dans des locaux, etc.

Pour ce qui est de son rôle propre :

La Commission recommande de mettre fin à son existence dès le dépôt du présent rapport.

Il est toutefois suggéré qu'un nouvel organe soit créé, qui soit apte à guider la mise en oeuvre dudit rapport et qui comprenne certains membres de la Commission, afin d'assurer la continuité.

Conclusion

En terminant, la Commission souhaite remercier les nombreux organismes et les nombreuses personnes qui ont généreusement donné leur temps afin de la guider dans ses travaux. La Commission a cherché à intégrer leurs idées et leurs priorités dans la stratégie et dans les structures que suggère le présent rapport. Dans un domaine si complexe, toutefois, il est impossible d'harmoniser tous les points de vue; le rapport est donc censé représenter un équilibre.

La Commission reconnaît que le présent rapport expose une perspective audacieuse, dont la réalisation pose de nombreux défis. Elle est toutefois convaincue de ce qu'une approche plus restreinte ou par bribes empêcherait de réaliser tout le potentiel d'un thème comme celui du berceau de la Confédération, pour le pays et pour la province.

En 1864, les Pères de la Confédération ont poursuivi et réalisé une vision audacieuse. Ils ont fait la preuve de l'existence d'une valeur canadienne fondamentale : la volonté de poursuivre ensemble des objectifs communs tout en acceptant et en harmonisant des cultures et priorités diverses au sein des régions. De nos jours, plus que jamais, il importe de confirmer cette valeur pour que le pays émerge fort et uni des tensions actuelles. La mise en oeuvre de la stratégie exposée dans le présent rapport reproduirait en microcosme l'accomplissement des Pères de la Confédération ainsi que les valeurs sur lesquelles ils ont fondé notre pays. De fait, elle confirmerait, honorerait et maintiendrait ces valeurs.

Rappelons la citation sur laquelle s'ouvrait le présent rapport:

«Les rêves marquants sont issus de souvenirs marquants [...]»

Le rapport présente une vision marquante de ce que pourrait devenir le berceau de la Confédération. La Commission exhorte les lecteurs de son rapport à travailler de concert à la réalisation du rêve de tous les Canadiens.

Annexe un

Commission du berceau de la Confederation

Generalites

La province de l'Île-du-Prince-Édouard et chacune des six collectivités qui constituent la région de la capitale, ont signé une entente visant la commémoration et la célébration de Charlottetown et de ses environs comme berceau de la Confédération.

En vertu de l'entente, le gouvernement provincial a mis sur pied la Commission du berceau de la Confédération, chargée de recommander un plan d'exploitation du thème choisi.

Le mandat de la Commission est fondé sur la croyance que la Conférence de 1864 à Charlottetown et les événements qui l'ont entourée peuvent devenir, pour notre nation, une source d'inspiration et des symboles importants, en plus d'offrir des avantages multiples à tous les Canadiens.

Mandat

Sans que soit restreinte l'étendue de son mandat, la Commission est priée d'examiner, pour ensuite en faire rapport :

a) la possibilité que la région de la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard devienne un lieu d'importance au regard du patrimoine national, où la genèse du fédéralisme canadien pourrait être commémorée et interprétée;

b) les façons d'utiliser le thème du berceau de la Confédération pour promouvoir la bonne entente entre tous les peuples du Canada, ainsi que comme instrument novateur et essentiel de l'unité et de la réconciliation nationales;

c) les retombées économiques et touristiques éventuelles d'activités continues sur le thème du berceau;

d) la possibilité d'instaurer un programme permanent sur le thème du berceau de la Confédération, dans le contexte du caractère distinctif de l'Île-du-Prince-Édouard et sur les plans historique et culturel;

e) les liens entre le berceau de la Confédération et Ottawa, capitale nationale;

f) les liens éventuels entre le programme permanent du berceau de la Confédération et le Centre des arts de la Confédération;

g) les structures de direction et d'administration nécessaires à la réalisation du projet du berceau de la Confédération.

Le Conseil exécutif instaure la Commission en date du 29 novembre 1990 et demande aux commissaires de présenter un rapport provisoire le 1er juillet 1991 et le rapport final au plus tard le 1er octobre 1991.

Annexe deux

Propositions d'activités et de projets

La Commission s'est fondée sur son étude de travaux antérieurs et des méthodes adoptées ailleurs, sur les résultats de la consultation d'organismes locaux et sur l'apport du grand public pour dresser un inventaire d'idées très valables d'activités et de projets permettant d'exploiter le thème du berceau de la Confédération. En voici le résumé.

Commémoration

- La commémoration de la Conférence de Charlottetown et de l'évolution du Canada par l'intermédiaire de reconstitutions et de pièces de théâtre a suscité un appui généralisé. Les variations proposées comprennent une représentation théâtrale de la Conférence de 1864, du théâtre d'intervention, une pièce racontant l'histoire du Canada au moyen de sketches, peut-être sur le modèle d'Oberammergau. Certains ont parlé de personnifier les Pères de la Confédération.
- Les suggestions en matière d'art des lieux publics comprenaient l'érection de statues des Pères de la Confédération sur le quai de débarquement et le long de la rue Great George, ainsi que des murales extérieures représentants les événements importants de l'histoire du Canada.
- Ont été mentionnés également des aspects comme la couleur, la passion et les armes. Parmi les suggestions : la présentation annuelle d'un cirque victorien, une parade militaire quotidienne reproduisant le défilé d'une unité de la milice de l'Île en 1860, ainsi que la constitution d'une banque de costumes d'époque pour location.
- Beaucoup appuient l'idée d'expositions et de centres d'interprétation, tant statiques qu'interactifs, sur la Conférence de Charlottetown ainsi que sur l'histoire du Canada en général et de l'Île en particulier. On suggère comme emplacement le Centre des arts de la Confédération, le terrain de la ferme expérimentale ainsi qu'un grand centre d'orientation des visiteurs, encore à construire.

Approches contemporaines

- Certains considèrent qu'il importe d'aménager une route cérémoniale dans la région afin d'assurer la présentation du thème choisi d'une manière ordonnée et intégrée.
- Des conférences régulières d'experts nationaux ou internationaux sur le fédéralisme s'accorderaient, disent certains, avec l'exploitation du thème du berceau de la Confédération.
- Il a été suggéré que le berceau de la Confédération soit jumelé à la ville d'Ottawa, afin de souligner les dimensions historique et spirituelle de Charlottetown à titre de capitale nationale, et que toutes les célébrations nationales majeures soient coproduites et présentées d'abord à Charlottetown, puis à Ottawa.
- Divers organismes ont proposé un vaste éventail d'activités éducatives destinées aux jeunes et comprenant des visites guidées, des symposiums, la rédaction et la distribution de publications.
- La tenue annuelle d'un festival multiculturel a été suggérée. Cet événement rassemblerait des gens de tous les principaux groupes du Canada à

l'occasion d'un programme d'une semaine sur le thème des nouveaux fondateurs et fondatrices de la Confédération.

- Certaines idées, fondées sur les célébrations du 125e anniversaire suggèrent de transporter à Charlottetown l'ouverture du parlement canadien et d'y présenter, en 1992, une conférence constitutionnelle sur la «reconfédération», peut-être même une assemblée constituante.

La Commission loue le caractère novateur et créatif de ces suggestions, qui constituent un très bon point de départ à la programmation des activités relatives au berceau de la Confédération, pour 1992 et au-delà.

Annexe trois

Les consultations

Agences communautaires

Charlottetown Area Beautification Program
Charlottetown Area Chamber of Commerce
Charlottetown Area Development Corporation
Charlottetown Area Tourism Industry Association
Community Museums Association
Centre des arts de la Confédération
Bureau des congrès
Les Amis du Centre de la Confédération
Government House Committee
Harbour Council
Institut d'études de l'Île
Island Nature Trust
Karen Lips, Landscape Architect
Programme des rues principales
Comité directeur, Rues principales
Sous-ministre adjoint, Multiculturalisme Canada
Conseil multiculturel de l'Î.-P.-É.
Murphy Tours
Parks and People
Conseil des arts de l'Î.-P.-É.
Fondation pour les musées et le patrimoine de l'Î.-P.-É.
Directeur, Archives et patrimoine provincial
Société Saint-Thomas d'Aquin
Secrétariat francophone communautaire
Smith-Green Associates
Tourism Industry Association of P.E.I.
C.W.J. Eliot, président, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Administrations municipales

Plusieurs réunions en commission avec les dirigeants communautaires et les conseils de Charlottetown, Parkdale, Sherwood, East Royalty et West Royalty.

Gouvernement provincial

Plusieurs réunions entre les représentants de la Commission et les hauts fonctionnaires de ces ministères et agences du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard :

Affaires communautaires et culturelles
Éducation
Conseil exécutif
Industrie
Agence de développement de l'Î.-P.-É.
Tourisme et Parcs

Gouvernement fédéral

Plusieurs réunions entre les représentants de la Commission et les hauts fonctionnaires de ces ministères et agences du gouvernement du Canada :

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Canada 125
Communications
Multiculturalisme et Citoyenneté
Commission de la Capitale nationale
Parcs Canada
Secrétariat d'État